



# CAHIER DU PARTICIPANT



PARLEMENT  
FRANCOPHONE  
DES JEUNES DES AMÉRIQUES

**8 AU 15 JUILLET 2018**

Québec, Canada



## INFORMATIONS UTILES

**Numéro d'appel d'urgence  
(police, incendie et ambulance) : 911**

### **UNIVERSITÉ LAVAL**

#### **Service des résidences**

#### **Pavillon Alphonse-Marie-Parent**

2255, rue de l'Université  
Université Laval  
Québec (Québec) G1V 0A7  
Téléphone : 418 656-2131

#### **Pavillon La Laurentienne**

1030, avenue du Séminaire  
Québec (Québec) G1V 0A6  
Téléphone : 418 656-2131

### **ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC**

1045, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A3  
Téléphone : 418 643-7239

### **CHAPELLE DU MUSÉE DE L'AMÉRIQUE FRANCOPHONE**

2, côte de la Fabrique  
Québec (Québec) G1R 3V6  
Téléphone : 418 643-2158

### **HÔTEL LE CONCORDE**

1225, cours du Général-De Montcalm  
Québec (Québec) G1R 4W6  
Téléphone : 418 647-2222



## LA VILLE DE QUÉBEC

Berceau de la francophonie des Amériques, la ville de Québec, vieille de plus de 400 ans, est riche en histoire politique et patrimoniale.

Les fortifications entourant le Vieux-Québec et l'architecture des bâtiments qu'il renferme font du Quartier latin un site du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1985.

Par ailleurs, les nombreuses distinctions reçues au cours de ces dernières années font de la ville de Québec une ville touristique et culturelle par excellence, avec une grande qualité de vie. Jalousement préservés et restaurés, les musées et autres attraits touristiques qui jalonnent les rues de la ville témoignent de la richesse de son histoire.

Forte d'une économie diversifiée qui s'appuie sur le développement d'industries à fort potentiel de croissance, la région urbaine de Québec occupe aujourd'hui une place de choix sur l'échiquier mondial. Elle est une source d'innovation et de créativité qui nourrit un entrepreneuriat dynamique et qui convainc nombre d'entreprises de partout dans le monde à venir s'y installer.

# LA FRANCOPHONIE DANS LES AMÉRIQUES, C'EST PLUS DE

**33** MILLIONS  
D'INDIVIDUS  
QUI PARLENT FRANÇAIS



## LE FRANÇAIS, UNE LANGUE DES AMÉRIQUES

Aujourd'hui, ce que nous appelons l'Amérique francophone se présente comme un ensemble de dégradés linguistiques et culturels dont les pourtours restent le plus souvent invisibles. Pourtant, cette Amérique francophone continue de résister et d'affirmer ses différences, de structurer sa parole particulière et de revendiquer son identité francophone. À travers le continent, dans des communautés parfois isolées, l'héritage français résonne avec ferveur.

Des rives de Saint-Pierre-et-Miquelon aux Rocheuses canadiennes, en passant par la Louisiane et les Caraïbes, jusqu'à la Terre de Feu, le français en Amérique continue à faire vibrer, rire, pleurer, danser, chanter et vivre avec fierté.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. PRÉSENTATION</b> .....	<b>4</b>
Mots de bienvenue .....	4
Le Centre de la francophonie des Amériques .....	9
Présentation du Parlement francophone des jeunes des Amériques .....	10
Présentation des trois volets .....	12
<b>2. PROGRAMMATION</b> .....	<b>18</b>
<b>3. DOCUMENTS DE TRAVAIL</b> .....	<b>30</b>
Structure de la simulation .....	30
Les cinq étapes d'adoption d'un projet de loi .....	32
Règlements et procédures .....	33
Code vestimentaire à l'Assemblée nationale du Québec .....	38
Règlements généraux des simulations parlementaires à l'Assemblée nationale du Québec .....	39
Projet de Loi A4 .....	40
Projet de Loi A5 .....	43
Projet de Loi A6 .....	48
Comment rédiger un bon discours? .....	52
Comment prononcer un bon discours? .....	54
<b>4. RÉFÉRENCES</b> .....	<b>56</b>
Carte des circonscriptions .....	56
Liste des participants .....	57

# 1 PRÉSENTATION

## MOT DE JEAN-MARC FOURNIER, MINISTRE RESPONSABLE DES RELATIONS CANADIENNES ET DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE



Au nom du Gouvernement du Québec, j'ai le grand plaisir de vous souhaiter la bienvenue à la deuxième édition du Parlement francophone des jeunes des Amériques, accueilli cette année par l'Université Laval et l'Assemblée nationale du Québec.

Le rayonnement de la francophonie passe notamment par une meilleure participation citoyenne aux débats publics. L'opportunité de participer à cet événement constitue, pour vous, leaders francophones, un cadre idéal pour susciter, mais également nourrir les réflexions autour de questions liées à la bonne gouvernance, en français.

Au-delà d'être un exercice de simulation pour favoriser une bonne compréhension du fonctionnement du triptyque formé par le politique, la société civile et les médias, le Parlement francophone des jeunes des Amériques est une expérience enrichissante qui vous permettra de développer votre sens de la responsabilité sociale, de l'action civique et de la solidarité francophone.

Je remercie le Centre de la francophonie des Amériques et l'Assemblée régionale Amérique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie pour l'organisation de cet événement ainsi que les participants aux divers ateliers et conférences.

Je vous souhaite la bienvenue à Québec pour un événement mémorable!

### **Jean-Marc Fournier**

Ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne

## MOT DE JACQUES CHAGNON, PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC ET PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE



Chers participantes et participants du Parlement francophone des jeunes des Amériques,

C'est avec plaisir que je vous accueille à l'hôtel du Parlement à l'occasion de la deuxième édition du Parlement francophone des jeunes des Amériques. Votre présence ici témoigne de votre intérêt commun pour la promotion de la démocratie parlementaire et le renforcement de la solidarité francophone sur notre continent.

Ce rendez-vous est l'occasion de réunir francophones et francophiles autour d'objectifs communs : travailler à la pérennité de nos institutions parlementaires et contribuer à la mise en valeur d'une Francophonie unie par sa langue française, sa diversité culturelle et son engagement citoyen. Il fait partie de ces moments où la solidarité, le partage de connaissances, le dépassement de soi et la réflexion marqueront vos vies en enrichissant votre conscience sociale et politique.

Au cours de votre passage à Québec, vous aurez l'occasion de réfléchir sur de grands enjeux de la Francophonie dans les Amériques et de vivre pleinement l'expérience d'interrelations continues entre les trois volets – parlementaire, citoyen et média.

J'ose espérer que vous saurez profiter au mieux de cette formation exceptionnelle et des rencontres que vous y ferez. Je vous invite également à prendre le temps de découvrir notre belle ville de Québec. Puisse cette expérience être des plus enrichissantes!

### **Jacques Chagnon**

Président de l'Assemblée nationale du Québec et président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

## MOT DE DENIS DESGAGNÉ, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CENTRE DE LA FRANCOPHONIE DES AMÉRIQUES



Chers amis de la francophonie des Amériques,

C'est avec grand enthousiasme que je vous souhaite la bienvenue à la deuxième édition du Parlement francophone des jeunes des Amériques, cet événement international qu'accueille la ville de Québec. Vous faites partie des leaders sélectionnés à travers les Amériques pour participer à cette rencontre de leaders engagés. Vous venez des quatre coins du continent, riches de vos diverses expériences. Vous êtes engagé dans une démarche de réflexion et de coconstruction d'un monde meilleur, plus juste et plus inclusif de nos différences. Pour cela, je tiens à vous adresser ma reconnaissance.

Pour cette deuxième édition du Parlement francophone des jeunes des Amériques, le Centre de la francophonie des Amériques s'est investi pour vous offrir un événement de grande qualité. Votre présence à cette rencontre et celle d'éminents conférenciers et experts témoignent de la qualité du programme. Il est de votre responsabilité maintenant d'en maximiser les retombées à votre bénéfice et, surtout, au bénéfice de votre communauté. Vous êtes des raccommodeurs du tissu social d'une communauté tissée de fils d'une multitude de couleurs; et l'ensemble fait la beauté de la diversité de la francophonie des Amériques.

Je vous remercie chaleureusement ainsi que les conférenciers, les animateurs, les facilitateurs, les membres du cabinet et des divers comités du Parlement francophone des jeunes des Amériques, d'avoir accepté de participer à cette importante rencontre d'entrepreneurs sociaux et surtout de partager vos connaissances et vos précieuses expériences de terrain. Je remercie également tous nos partenaires qui ont appuyé la réalisation de cette importante rencontre. Finalement, je tiens à souligner et remercier le travail de la remarquable équipe du Centre. Je vous souhaite de vivre d'intenses moments de partages privilégiés, riches en expérience humaine, pour une participation citoyenne accrue.

### **Denis Desgagné**

Président-directeur général du Centre de la francophonie des Amériques

## MOT DE MICHAËLLE JEAN, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA FRANCOPHONIE ET PRÉSIDENTE D'HONNEUR DU PARLEMENT FRANCOPHONE DES JEUNES DES AMÉRIQUES 2018



Chères participantes, chers participants au Parlement francophone des jeunes des Amériques,

L'avenir de la Francophonie, comme l'avenir de votre pays et celui du monde, est dès aujourd'hui entre vos mains. C'est forte de cette conviction que la Francophonie déploie, depuis 2015, sa stratégie jeunesse selon une approche transversale, qui irrigue tous nos programmes et qui consiste à vouloir agir pour et avec les jeunes.

Nous mettons tout en œuvre pour répondre à vos attentes en matière d'éducation, de formation professionnelle, technique et technologique, d'enseignement supérieur, pour soutenir vos projets entrepreneuriaux, pour répondre à votre désir de mobilité et d'engagement à l'international, pour vous offrir l'occasion de faire connaître et valoriser vos talents avec, notamment, les Concours d'innovation numérique, le Forum mondial de la langue française dont la première édition s'est tenue, ici, à Québec, en 2012 ou encore les Jeux de la Francophonie, dont la prochaine édition se déroulera au Nouveau-Brunswick en 2021.

Nous voulons, aussi, vous donner les moyens de faire entendre, sans filtre et sans relais, vos attentes, vos aspirations, vos ambitions. Après Antananarivo, en 2016, des représentantes et des représentants de la jeunesse participeront au Sommet des chefs d'État et de gouvernement, en octobre prochain, à Erevan en Arménie.

C'est dire toute l'importance que revêt ce Parlement francophone des jeunes des Amériques, qui vous offre une occasion privilégiée de forger et d'enrichir votre expérience de citoyennes et de citoyens du monde sur les grands enjeux internationaux, tels que la démocratie, les objectifs de développement durable, les conditions à réunir pour plus de sécurité et de stabilité, la pleine participation des femmes, le respect et leur égalité avec les hommes, la protection de l'environnement, la révolution technologique, la défense des droits et des libertés.

Je sais que tout cela vous importe. Alors mobilisez-vous sans compter avec la conviction que sans la jeunesse, sans votre contribution, rien n'est possible.

### **Michaëlle Jean**

Secrétaire générale de la Francophonie et présidente d'honneur du Parlement francophone des jeunes des Amériques 2018

## MOT DU SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE

Le Gouvernement du Québec a annoncé la Politique québécoise de la jeunesse 2030 – Ensemble pour les générations présentes et futures, le 30 mars 2016. Par la suite, il a mis en œuvre la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021, soit un plan de plus de 90 mesures qui répond aux objectifs de chacune des priorités de la Politique en matière de santé, d'éducation, de citoyenneté, d'emploi et d'entrepreneuriat.

L'expérience que vous vous apprêtez à vivre, le Parlement francophone des jeunes des Amériques, est l'une des mesures soutenues par le gouvernement en faveur de la citoyenneté. À cet effet, nous sommes fiers de pouvoir compter l'auteur de cette activité, le Centre de la francophonie des Amériques, parmi nos partenaires.

La citoyenneté est au cœur de la vie de toutes les personnes qui composent une société. La participation citoyenne favorise l'intégration de tous les jeunes dans la collectivité ainsi que l'appropriation des enjeux locaux et internationaux. En s'engageant, les jeunes enrichissent et exposent leur vision et leurs idées, ce qui leur permet d'acquérir de nouvelles compétences qui leur serviront dans le futur, en plus d'apporter un angle jeunesse dans les débats, une diversité bénéfique pour l'ensemble de la société. Voilà quelques raisons qui expliquent l'importance d'agir sur cette priorité.

La valorisation de la Francophonie des Amériques et le développement des compétences civiques et démocratiques sont partie intégrante de cette semaine d'activités et de travaux parlementaires qui vous offrira des occasions d'apprentissage uniques sur des enjeux d'actualité tels que le réchauffement climatique, l'éthique sociale, la gouvernance et la sécurité. Nul doute que cette expérience saura être enrichissante.

À toutes et à tous, bonne simulation!

**Secrétariat  
à la jeunesse**  
**Québec** 

---

## MOT DE JEAN FRANÇOIS RIOUX, DIRECTEUR DE RADIO-CANADA QUÉBEC



Radio-Canada est fier de participer au Parlement francophone des jeunes des Amériques. Cet important événement permet aux jeunes de vivre la chose politique, l'expérience parlementaire qui les amènera à réfléchir sur l'engagement à trois niveaux : parlementaire, citoyen et média.

Nous sommes heureux de collaborer à l'encadrement des participants du volet média. Nous pourrons ainsi les aider à vivre une expérience de journalisme parlementaire. Une équipe de la salle des nouvelles de Québec accompagnera ces journalistes dans l'apprentissage de nouvelles méthodes de couverture axées sur l'univers numérique.

Lors des conférences, le journaliste Jean-Michel Leprince viendra entretenir les participants de la liberté d'expression et de presse dans les Amériques et Claudine Blais, associée à l'émission

Enquête, participera au panel *L'engagement pour une société plus juste*.

Notre participation au Parlement francophone des jeunes des Amériques correspond à notre désir de renseigner, éclairer, divertir et partager nos pratiques journalistiques afin de bien comprendre le rôle primordial de l'éthique et de l'engagement citoyen dans un processus démocratique.

**Jean François Rioux**

Directeur, Radio-Canada Québec

## MOT DE CHANTAL BEAUVAIS, RECTRICE DE L'UNIVERSITÉ SAINT-PAUL



Bonjour,

L'Université Saint-Paul se réjouit de participer au deuxième Parlement francophone des jeunes des Amériques. Sans aucun doute, ce sera pour tous les participants non seulement une expérience politique inédite, pour une participation citoyenne accrue, mais aussi une occasion en or de s'initier au parlementarisme et de tisser des liens avec d'autres jeunes francophones provenant des quatre coins du continent.

L'évidence de l'arrimage entre le Parlement francophone des jeunes des Amériques et le travail que nous effectuons à l'Université Saint-Paul repose sur notre vision de bâtir une société plus forte, plus inclusive, plus humaine. Nous vivons cette vision chaque jour, dans un environnement où 53 % de nos étudiants choisissent d'étudier en français, dans nos programmes distinctifs comme celui de l'innovation sociale, dans nos recherches et par notre engagement à être un centre fondé sur les valeurs de justice sociale. Nous y encourageons l'échange de connaissances visant l'exploration de nouveaux modèles organisationnels, de pratiques sociales et de méthodes d'engagement civiques conçus pour réduire toutes formes d'oppression sociale et d'inégalité.

J'espère que ce rendez-vous de la jeunesse engagée vous permettra, entre autres, de vous familiariser avec les multiples facettes du concept de gouvernance, de façon à mieux comprendre l'interrelation qui existe entre la sphère politique, la société et les médias et ainsi à vous exposer comme jeunes leaders des communautés francophones aux enjeux de société des communautés francophones des Amériques pour montrer votre désir de vous engager activement au changement social.

Je vous souhaite de bons débats !

**Chantal Beauvais**

Rectrice, Université Saint-Paul

---

## MOT DE PHILIPPE DUBOIS, PRÉSIDENT DU PARLEMENT FRANCOPHONE DES JEUNES DES AMÉRIQUES



À l'occasion du Parlement francophone des jeunes des Amériques 2018, les leaders de la francophonie des quatre coins des Amériques et des Caraïbes se sont donné rendez-vous à Québec. Après plus d'un an de préparation, nous y sommes enfin ! À titre de président de cette deuxième édition, j'anticipe avec grand enthousiasme la prochaine semaine d'activités, de conférences, d'ateliers et de travaux parlementaires.

Le Parlement francophone des jeunes des Amériques est un événement unique, une occasion exceptionnelle de fédérer francophones et francophiles de partout autour d'un projet collectif, celui d'un avenir meilleur. Les réflexions, discussions et débats qui auront lieu lors de cette semaine marqueront les participants de façon pérenne, tout autant que les liens qu'ils créeront entre eux. Tous seront mobilisés afin d'envisager notre collectivité, autant locale qu'internationale, sous divers angles, et seront amenés à proposer des solutions originales aux enjeux actuels. En bref, la réflexion critique, la curiosité, l'ouverture et le dépassement de soi sont des valeurs clés de cette seconde édition.

Je souhaite personnellement la bienvenue à Québec, ma ville natale, aux participants. Vous pourrez profiter durant toute une semaine des beautés de la capitale nationale, d'autant plus que cette édition prendra place en des lieux phares que je connais bien. L'Université Laval, le plus vieil établissement d'enseignement supérieur francophone en Amérique, accueillera une partie de nos activités, alors que nos travaux parlementaires auront lieu à l'Assemblée nationale du Québec, une des plus vieilles institutions parlementaires au monde.

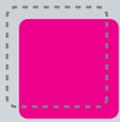
En somme, le Parlement francophone des jeunes des Amériques s'annonce d'ores et déjà un succès, et j'espère que vous toutes et tous profiterez au maximum de votre participation à cette simulation parlementaire hors du commun.

**Philippe Dubois**

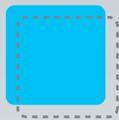
Président du deuxième Parlement francophone des jeunes des Amériques

STRATÉGIE D'ACTION  
**JEUNESSE**  
2016-2021

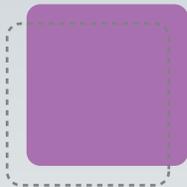
[www.jeunes.gouv.qc.ca](http://www.jeunes.gouv.qc.ca)



PRIORITÉ 1  
**SANTÉ**



PRIORITÉ 2  
**ÉDUCATION**



PRIORITÉ 3  
**CITOYENNETÉ**

**UNE JEUNESSE ENGAGÉE EN FAVEUR DE LA CULTURE,  
DE LA COMMUNAUTÉ ET DE LA SOCIÉTÉ**



PRIORITÉ 4  
**EMPLOI**



PRIORITÉ 5  
**ENTREPRENEURIAT**

**Le Gouvernement du Québec est fier de pouvoir  
compter sur le Centre de la francophonie  
des Amériques dans la mise en œuvre  
de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021.**

# LE CENTRE DE LA FRANCOPHONIE DES AMÉRIQUES



## Sa mission

Le Centre de la francophonie des Amériques contribue à la promotion et à la mise en valeur d'une francophonie porteuse d'avenir pour la langue française dans le contexte de la diversité culturelle en misant sur le renforcement et l'enrichissement des relations ainsi que sur la complémentarité d'action entre les francophones et les francophiles du Québec, du Canada et des Amériques.

Le Centre s'intéresse au développement et à l'épanouissement des francophones et des francophiles et soutient le rapprochement des personnes, communautés et groupes intéressés par la francophonie. Il favorise les échanges, le partenariat et le développement de réseaux francophones afin de soutenir des projets structurants liés aux enjeux de société et diffuse l'information concernant diverses thématiques liées à la francophonie.

## Ses valeurs

- L'engagement à l'égard de la langue française et des cultures d'expression française
- L'ouverture sur une francophonie plurielle dans les Amériques
- La créativité et l'innovation
- L'équité entre les hommes et les femmes
- La solidarité et la coopération
- Le devoir de mémoire

## Le Centre de la francophonie des Amériques c'est aussi :



**UNIVERSITÉ  
D'ÉTÉ**  
SUR LA FRANCOPHONIE  
DES AMÉRIQUES



# PRÉSENTATION DU PARLEMENT FRANCOPHONE DES JEUNES DES AMÉRIQUES

Le Parlement francophone des jeunes des Amériques (PFJA) est un programme phare du Centre de la francophonie des Amériques. Il est présenté avec la collaboration de l'Assemblée régionale Amérique (ARAM) de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF). Ce rendez-vous est l'occasion de participer à un exercice de simulation lors duquel l'interaction entre l'organe politique, la société et les médias est au cœur des échanges. Le PFJA offre un programme enrichi de formation pratique, de conférences et d'ateliers, structuré autour de trois volets interdépendants : volet parlementaire, volet action citoyenne et volet média. C'est une occasion de réfléchir aux grands enjeux de la francophonie dans les Amériques et de côtoyer des personnalités de la scène internationale.

Cette deuxième édition du PFJA se tient à l'Assemblée nationale du Québec et à l'Université Laval.



## Le Centre reconnaît la contribution exceptionnelle du Comité consultatif du Parlement francophone des jeunes des Amériques 2018 à l'élaboration de la programmation. Il remercie chaleureusement ses membres :

- **Denis Desgagné**, président-directeur général
- **France Gélinas**, députée de Nickel Belt, Assemblée législative de l'Ontario
- **François Gélinau**, titulaire de la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires de l'Université Laval
- **Jean Habel**, député de Sainte-Rose, Assemblée nationale du Québec
- **Audrey LaBrie**, vice-présidente de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada et membre du cabinet du PFJA 2014
- **Pierre Reid**, directeur général des élections du Québec
- **Jean-Louis Roy**, Président de Partenariat International et président-directeur général de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (absent sur la photo)





**L'Assemblée nationale du Québec** constitue l'assise du pouvoir législatif de l'État québécois. Elle est composée de 125 députés élus par la population au sein des circonscriptions électorales que compte le Québec. C'est aux députés qu'incombe la responsabilité de débattre de questions d'intérêt public et d'adopter les projets de loi et le budget, à titre à la fois de législateurs et de contrôleurs de l'action gouvernementale.



Créée en 1967, **l'Assemblée parlementaire de la Francophonie** est une organisation politique composée de 83 Parlements ou organisations interparlementaires, issus des cinq continents. Elle est l'assemblée consultative de la Francophonie et mène des actions de coopération parlementaire dans les domaines politique, économique, social et culturel. Elle est également un lieu de débats, de propositions et d'échanges d'informations sur tous les sujets d'intérêt commun à ses membres.

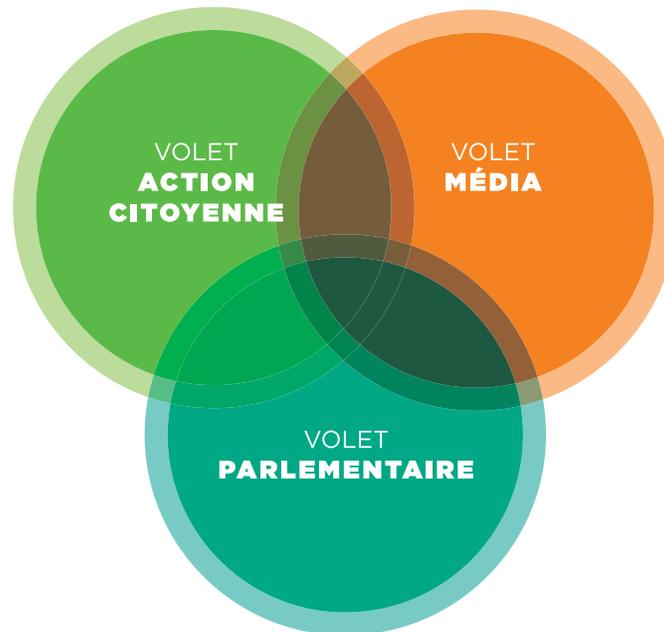


**La région Amérique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie** favorise le rayonnement de la langue française et des enjeux francophones en Amérique. Elle regroupe 14 assemblées parlementaires issues de l'espace francophone des Amériques et vise à :

- favoriser les initiatives pour le rayonnement de la langue française dans les régions où il y a une présence francophone en Amérique;
- encourager le renforcement de la solidarité entre les communautés francophones;
- échanger des informations et débattre sur des sujets d'intérêt commun.

# PRÉSENTATION DES TROIS VOLETS

La simulation est structurée autour de trois volets interdépendants :



## VOLET PARLEMENTAIRE

Les participants de ce volet réfléchissent aux multiples enjeux et défis soulevés par les thématiques des trois projets de loi qu'ils ont à débattre en commissions et lors des sessions de travail, en tenant compte des préoccupations des citoyens qu'ils représentent. De plus, ils sont en constante interaction avec les participants des volets média et action citoyenne. Chaque député représente une circonscription des Amériques. Les participants se familiarisent avec le processus d'adoption d'un projet de loi; ils sont à l'écoute des requêtes des citoyens et répondent aux questions des médias.

LES PARTICIPANTS DU VOLET PARLEMENTAIRE SERONT ENCADRÉS PAR LES MEMBRES DU CABINET.

Les sept membres du cabinet ont été sélectionnés parmi les participants de la première édition du PFJA. Leur expérience leur permet d'appuyer le Centre dans l'organisation et l'animation du volet parlementaire. Ils ont pour mandat de rédiger les projets de loi, de présider les séances de travail, d'assurer la bonne marche générale de la simulation ainsi que d'encadrer et de soutenir les participants du volet parlementaire tout en favorisant la synergie entre les trois volets de participation.



**Philippe Dubois (Québec), candidat à la maîtrise en science politique à l'Université Laval (Québec)**

Président du Parlement francophone des jeunes des Amériques



**Rym Ben Berrah (Ontario), étudiante en communications sociales et études de conflits à l'Université Saint-Paul (Ottawa) et administratrice du Centre de la francophonie des Amériques**

Présidente de la commission parlementaire

Projet de loi sur la sécurité et le maintien de l'ordre public



**Cécile Gagnon (Québec), candidate à la maîtrise en philosophie à l'Université Laval et conseillère à la programmation au Centre de la francophonie des Amériques (Québec)**

Secrétaire de commission parlementaire

Projet de loi sur la sécurité et le maintien de l'ordre public



**Yvens Rumbold (Haïti), candidat à la maîtrise en communication à la Michigan State University et administrateur du Centre de la francophonie des Amériques**

Président de commission parlementaire

Projet de loi sur l'égalité des chances dans les Amériques



**Hugo Valiquette (Québec), coordonnateur de la Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière**

Secrétaire de commission parlementaire

Projet de loi sur l'égalité des chances dans les Amériques



**Samantha Puchala (Ontario), candidate avocate au Barreau de l'Ontario**

Présidente de commission parlementaire

Projet de loi visant la réduction des effets des changements climatiques et la protection de l'environnement dans les Amériques



**Samuel Denin (Guadeloupe), conseiller municipal de la Ville de Saint-François (Guadeloupe)**

Secrétaire de commission parlementaire

Projet de loi visant la réduction des effets des changements climatiques et la protection de l'environnement dans les Amériques

## VOLET ACTION CITOYENNE

Les participants du volet action citoyenne ont pour mandat d'influencer les discussions en faisant valoir leurs positions et leurs recommandations sur les projets de loi débattus lors des commissions et d'utiliser les médias pour faire entendre leur voix.

LES PARTICIPANTS DU VOLET ACTION CITOYENNE SERONT ENCADRÉS PAR L'ÉQUIPE DE L'UNIVERSITÉ SAINT-PAUL ET DE LA FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNE (FCFA).



### **Martin Blais (Ontario), professeur en communication organisationnelle**

Martin Blais a une formation en sciences sociales (M.A. en science politique de l'Université de Montréal et doctorat en sociologie de l'Université de Paris IV) et est professeur à l'École de communications sociales de l'Université Saint-Paul (à Ottawa) depuis une vingtaine d'années.

Il aime relever le défi d'enseigner les matières les plus diverses et, de fait, on lui a confié un très grand nombre de cours (psychologie sociale, marketing social, épistémologie, communication organisationnelle, histoire des médias, argumentation, pratiques d'intervention, etc.).



### **Louis Perron (Ontario), professeur de philosophie**

Louis Perron détient une licence en théologie (Collège dominicain d'Ottawa) et un doctorat en philosophie (Université d'Ottawa). Il enseigne à l'École d'éthique publique de l'Université Saint-Paul. Parmi ses intérêts de recherche, on compte l'éthique fondamentale, l'analyse éthique des politiques publiques, les rapports entre éthique et religion ainsi que la place du religieux dans l'espace public.



### **Vivian Labrie (Québec), chercheuse autonome**

Vivian Labrie est une chercheuse autonome, membre de l'équipe de recherche et d'action en santé mentale et culture (ÉRASME) et chercheuse associée à l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), qui situe son activité « entre les contes et les comptes ».

Tout en poursuivant depuis les années 1970 des travaux sur la tradition orale du conte et le savoir populaire, elle s'est engagée dans des luttes sociales, entre autres au Carrefour de pastorale en monde ouvrier, de 1988 à 1998, et au Collectif pour un Québec sans pauvreté, dont elle a été la porte-parole de 1998 à 2006. Ce faisant, elle a été au cœur de la mouvance citoyenne qui a conduit en 2002 à l'adoption de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale par l'Assemblée nationale du Québec.

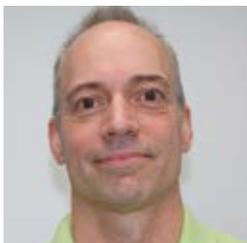
## VOLET MÉDIA

Les participants du volet média suivent une formation pratique sur le journalisme politique, couvrent les activités et agissent à titre d'acteurs privilégiés du processus de décision.

LES PARTICIPANTS SERONT ENCADRÉS SUR PLACE PAR UNE ÉQUIPE DE RADIO-CANADA QUÉBEC COMPOSÉE DE JONATHAN LAVOIE, JOURNALISTE, GABRIELLE THIBAUT-DELORME, ÉDIMESTRE, ET FRANÇOIS LAROCHELLE, RÉALISATEUR-COORDONNATEUR.



De plus, nous tenons à souligner la généreuse collaboration de Lucie Gosselin, réalisatrice, et de Claude René Piette, premier chef, développement du contenu et de la production à Radio-Canada, qui ont conçu le programme de formation du volet média.



**François Larochelle (Québec), coordonnateur**



**Gabrielle Thibault-Delorme (Québec), édimestre**



**Jonathan Lavoie (Québec), journaliste**

# L'INFO TOUT COMPRIS

VÉRIFIÉE\_🔍

EXPLIQUÉE\_✓

PERSONNALISÉE\_📍



Téléchargez l'application

---

# CHANGEZ LA FACE DU MONDE

## Découvrez nos programmes :

- Communications sociales
- Études de conflits
- Innovation sociale
- Relations humaines
- Éthique publique

+

## PORTES OUVERTES

3 novembre 2018  
23 mars 2019



UNIVERSITÉ  
SAINT-PAUL  
UNIVERSITY

[ustpaul.ca](http://ustpaul.ca)



223, rue Main, Ottawa ON | 1-800-637-6859

# 2 PROGRAMMATION

LUNDI 9 JUILLET

8 h 30

Auditorium Jean-Paul-Tardif, pavillon La Laurentienne

## MOT DE BIENVENUE ET SÉANCE D'ORIENTATION

9 h 20

Auditorium Jean-Paul-Tardif, pavillon La Laurentienne

## PRÉSENTATION DE GRANDS TÉMOINS



### **Communication sur l'éthique**

**René Villemure (Québec), éthicien, président d'Ethikos**

Éthicien, conférencier international, chasseur de tendances et président d'Ethikos, René Villemure a prononcé plus de 675 conférences et formé plus de 65 000 personnes autour du monde, dans plus de 700 organisations.

Visionnaire, il invente dès 1998 les concepts de diagnostic éthique et de modèle de gestion éthique et signe la conception de la méthode Éthique et valeurs. Depuis 2009, il enseigne la gouvernance éthique au Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval. Il offre également des séminaires éthiques à l'Institut français des administrateurs (IFA) à Paris.

Monsieur Villemure est diplômé en philosophie de l'Université de Sherbrooke.

Innovateur, il a créé en 2012 les programmes ADN Éthique de la marque et Entreprise socialement exemplaire puis, en 2014, le programme L'Éthique pour le conseil / BoardEthics, qui mesure la compréhension et la sensibilité éthiques de membres de conseil d'administration et de la haute direction.



### **Communication sur la parité**

**Nelly Dennene (Nouveau-Brunswick), directrice-générale du Regroupement féministe du Nouveau-Brunswick**

Nelly Dennene est la première immigrante à la direction générale du Regroupement féministe du Nouveau-Brunswick. Elle s'intéresse à la création de liens de solidarité entre les différents secteurs dans le but que toutes et tous puissent travailler en faveur de la promotion et de la défense de l'égalité entre les genres. Nelly a développé une solide expertise sur divers enjeux d'égalité, notamment la participation des femmes dans l'espace public, l'intersectionnalité, la violence à caractère sexuel, l'immigration francophone et l'analyse inclusive selon le genre

(GBA+). Elle a travaillé sur de multiples projets axés sur la sensibilisation appelant à l'action concertée, comme la Semaine de conscientisation à l'égalité des genres. Elle fait partie du Réseau d'égalité des genres du Canada.

Diplômée en communication politique, Nelly détient une maîtrise de l'Université du Québec à Montréal en analyse et théorie politiques. Ses recherches ont, entre autres, porté sur les discours féministes et antiféministes dans la politique étrangère du Canada. Elle a travaillé comme auxiliaire d'enseignement pour ensuite se concentrer sur la gestion de projets et la recherche mettant pleinement à profit son expertise multidisciplinaire. Passionnée, elle a également participé à la coordination de plusieurs colloques au Québec sur divers enjeux sociaux. Militante féministe, elle est engagée dans sa communauté.

10 h 30

Auditorium Jean-Paul Tardif, pavillon La Laurentienne



## CAFÉ CITOYEN



### Sonia Racine (Québec), conseillère en développement collectif de Communagir

L'objectif principal d'un café citoyen est de générer une discussion active où le droit de parole est accordé à tous les participants. Les thèmes proposés sont généralement à caractère social et incitent à la participation citoyenne. Au cours du Parlement francophone des jeunes des Amériques, les participants prennent part à ce type de débat où ils et elles pourront exprimer leurs opinions sur le fait francophone actuel en Amérique et en définir les caractéristiques. Ils devront également réfléchir collectivement à la définition de valeurs communes véhiculées à travers la francophonie des Amériques.

Reconnue pour son dynamisme, sa capacité d'analyse et de reformulation et sa facilité à entrer en relation, Sonia est sans cesse à la recherche de façons plus adaptées et optimales pour qu'un territoire se développe à sa pleine mesure. Misant sur l'intelligence collective et la coconstruction, elle travaille à soutenir concrètement les acteurs dans leurs initiatives, tout en agissant pour que se renforce leur pouvoir d'agir.

Ses années d'expérience en accompagnement des collectivités doublées de sa curiosité de chercheuse lui confèrent une impressionnante capacité à naviguer dans ces deux mondes, ainsi qu'à leur interface, au profit des démarches et des projets collectifs qu'elle accompagne.

14 h

Pavillon La Laurentienne

## RENCONTRE PAR VOLET

### **Volet parlementaire :** Auditorium Jean-Paul-Tardif

Formation du volet parlementaire

### **Volet action citoyenne :** local 1416

Analyse des projets de loi et préparation à la simulation

### **Volet média :** local 1442

Formation du volet média

20 h 30

parc de la Francophonie

## BELLE ET BUM CÉLÈBRE L'ACADIE ET LE QUÉBEC



PRÉSENTÉ PAR  
**Bell**  
COLLABORATION DE  
**COOPÉRATIVE**

### **Festival d'été de Québec**

Le Centre, en collaboration avec le Festival d'été de Québec et le Congrès mondial acadien, offrira une grande rencontre des cultures francophones avec Belle et Bum et des artistes issus du Québec et de l'Acadie et des musiciens de la relève. Prévu au parc de la Francophonie le lundi 9 juillet 2018, cet événement est à ne pas manquer.



8 h 30

Auditorium Jean-Paul-Tardif, pavillon La Laurentienne

## ENTRETIEN



### ***Liberté d'expression et liberté de presse dans les Amériques***

#### **Jean-Michel Leprince (Québec), journaliste à Radio-Canada**

Description de l'entretien : Jean-Michel Leprince nous livre un témoignage de son expérience et des grands moments dont il a été témoin.

Jean-Michel Leprince est reporter à la télévision de Radio-Canada depuis 1973.

Correspondant parlementaire à Ottawa de 1982 à 1989, il se spécialise dans les dossiers des affaires étrangères et de la défense.

Nommé correspondant à Washington au début de l'administration Bush, il couvre, pour le *Téléjournal* et le magazine *Le Point*, des dossiers comme la guerre du Golfe, le coup d'État et la dictature en Haïti, l'arrivée des troupes canadiennes à Sarajevo en juillet 1992, le débarquement américain et canadien en Somalie, les premières élections démocratiques en Afrique du Sud, la révolte au Chiapas.

En 1994, il ouvre, à Mexico, le premier bureau de Radio-Canada en Amérique latine. Il y réalise plusieurs grands reportages sur le narcotrafic et la corruption des dirigeants mexicains, sur la violence et la guerre civile en Colombie, les mouvements terroristes du Sentier lumineux et des Túpac Amaru au Pérou, la dissidence et le régime castriste de Cuba, l'épopée tragique de Che Guevara en Bolivie.

Depuis 2005, il est le spécialiste de l'Amérique latine et des Antilles pour *Le Téléjournal* – nouvelles et affaires publiques – et toutes les émissions d'information de Radio-Canada, télévision, radio et Internet.

Monsieur Leprince a reçu en octobre 2011 le prix Maria-Moors-Cabot de l'École de journalisme de l'Université Columbia de New York qui récompense le « reportage exceptionnel de l'Amérique latine et des Caraïbes ».



#### **Entretien animée par Diane Martin (Québec)**

Animatrice, journaliste, intervieweuse indépendante, Diane Martin a été à la barre d'émissions quotidiennes en direct à la télé et à la radio pendant plus de vingt ans, dont onze ans à ICI Radio-Canada Première; elle a accumulé une expérience riche et variée dans les secteurs de l'information et de la culture.

Également facilitatrice de rencontres en grands groupes, elle anime des événements publics vivants et informatifs où elle conduit des entrevues, des panels et des tables rondes ainsi que des forums de discussion. Elle se qualifie de passerelle à idées, favorisant la transmission et le partage de connaissances, la collégialité et la recherche de solutions.

Son action repose sur les bases d'une approche humaine et d'une préparation rigoureuse. Curiosité, chaleur enjouée et capacité à saisir la balle au bond; elle met tout en œuvre pour faire vivre à tous une expérience riche et inclusive.

10 h 30

Pavillon La Laurentienne

## ATELIER PAR VOLET

**VOLET PARLEMENTAIRE :** Auditorium Jean-Paul-Tardif

*Éthique en contexte de décisions publiques*

Atelier animé par René Villemure

**VOLET ACTION CITOYENNE :** local 1416

*Préparation pour les commissions parlementaires*

**VOLET MÉDIA :** local 1442

Atelier animé par Jean-Michel Leprince

14 h 30

Assemblée nationale du Québec

## ATELIER PAR VOLET

**VOLET PARLEMENTAIRE :** Visite guidée

**VOLET MÉDIA :** Visite guidée

**VOLET ACTION CITOYEN :** local RC 1.61

## ENTRETIEN AVEC MÉLISSA MOLLEN DUPUIS ET CLAUDETTE THÉRIAULT



**Melissa Mollen Dupuis, présidente participante du Wapikoni et cofondatrice du mouvement *Idle No More* Québec**

Melissa Mollen Dupuis est innue, originaire d'Ekuanitshit sur la Côte-Nord. À travers son travail d'animatrice à Montréal autochtone et grâce à ses 13 ans d'animation au Jardin des Premières Nations de Montréal, elle expose et partage la richesse de sa culture au public. C'est à travers les arts visuels, l'animation, la vidéo, la performance et le conte, qu'elle est amenée à explorer des avenues contemporaines d'interprétation de la culture des Premières Nations. Comédienne dans plusieurs séries autochtones à la télévision, elle est aussi impliquée dans le milieu culturel et communautaire. En 2012, avec Widia Larivière, elle est à l'origine de la branche québécoise du mouvement *Idle No More*. En 2014, elle est nommée présidente du Wapikoni mobile et en 2017, elle reçoit le prix Ambassadeur de la conscience d'Amnistie internationale, aux côtés de cinq autres personnalités du mouvement des peuples autochtones du Canada et d'Alicia Keys.



**Claudette Thériault (Nouveau-Brunswick), Présidente du Congrès mondial acadien 2019**

Claudette Thériault est une personne très connue dans le milieu associatif acadien de l'Île-du-Prince-Édouard et de la francophonie canadienne. Bénévole infatigable, elle s'implique dans presque toutes les causes en lien avec sa communauté. Elle a siégé à la Société Nationale de l'Acadie, la Société Saint-Thomas d'Aquin, a été engagée auprès des Jeux de l'Acadie et avec bien d'autres organismes.

Claudette croit que l'évènement de 2019 marquera un tournant important pour l'ensemble de la région hôte.

« Le Congrès mondial acadien 2019 sera le plus grand évènement acadien à prendre place à l'Île-du-Prince-Édouard. Ce sera la célébration parfaite pour marquer tous nos accomplissements des deux dernières décennies quant à l'affirmation de qui nous sommes et de la place que nous entendons prendre. »

16 h

Salle de l'Assemblée nationale du Québec

## OUVERTURE OFFICIELLE



**Allocution de la présidente d'honneur**

**Michaëlle Jean (Canada), secrétaire générale de la Francophonie**

18 h 15

Chapelle du Musée de l'Amérique francophone

**Réception d'accueil conjointe avec les membres de l'Assemblée régionale Amérique (ARAM) de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)**

8 h 30

Auditorium Jean-Paul-Tardif, pavillon La Laurentienne

## CONFÉRENCE

### *Les jeunes et la démocratie : un incontournable*



#### **Pierre Reid (Québec), directeur général des élections du Québec**

Description de la conférence : le directeur général des élections du Québec ouvre les discussions sur la place des jeunes dans l'exercice de la démocratie. À l'ère du numérique, de l'ouverture sur le monde et de l'éclatement des canaux de communication, les défis sont grands pour protéger et préparer, voire renforcer, la démocratie de demain. Et les jeunes ont un rôle important à jouer!

- Quelles actions peut-on mettre de l'avant pour encourager les jeunes électrices et électeurs à exercer leur droit de vote ?
  - Comment contrer leur apparent désintérêt envers la politique ?
  - Pourquoi encourager les jeunes à expérimenter la démocratie, même dès leur plus bas âge ?
- En quoi l'engagement peut-il améliorer les compétences civiques et stimuler l'exercice de la citoyenneté ?

C'est un regard positif qui sera porté sur ces questionnements, mais aussi sur le respect des processus démocratiques et les enjeux que nous vivons en ce qui a trait à la participation démocratique.

Pierre Reid est détenteur d'un baccalauréat en droit de l'Université Laval et est membre du Barreau du Québec depuis 1977. Œuvrant dans le domaine des affaires juridiques gouvernementales depuis plus de 30 ans, monsieur Reid a acquis une solide connaissance du fonctionnement de l'administration publique. Sa carrière a débuté en 1978 comme conseiller juridique à l'Assemblée nationale du Québec. Avocat légiste au ministère de la Justice de 1980 à 1986, il a occupé par la suite des postes similaires, notamment au Secrétariat du Comité de législation du ministère du Conseil exécutif, au ministère de l'Environnement et à la Société de l'assurance automobile du Québec. De 2002 à 2008, il a poursuivi son parcours professionnel au Bureau du sous-ministre de la Justice à titre de conseiller en législation.

Jusqu'à sa nomination, il était secrétaire général associé du Secrétariat du Conseil exécutif au ministère du Conseil exécutif, chargé de coordonner les activités liées aux dossiers du Conseil des ministres, en plus d'assurer la conformité juridique des décrets du gouvernement. Un enjeu prioritaire pour monsieur Reid est de travailler avec les jeunes pour les sensibiliser à l'importance de la participation citoyenne et à l'exercice du droit de vote.

10 h 30

Pavillon La Laurentienne

## ATELIER PAR VOLET

**VOLET PARLEMENTAIRE** : Auditorium Jean-Paul Tardif

**VOLET ACTION CITOYENNE** : local 1416

**VOLET MÉDIA** : local 1442

**14 h**

Salle de l'Assemblée nationale du Québec

## **DÉBATS SUR LES PRINCIPES DES PROJETS DE LOI**

Durant cette séance, les députés débattront sur les principes des trois projets de loi. Les porteurs et les critiques commenceront les débats avec des discours de cinq minutes chacun. Par la suite, tous les députés pourront s'exprimer lors d'un débat plénier. Les citoyens et les journalistes assisteront à ces débats.

**16 h**

Assemblée nationale du Québec

## **COMMISSIONS PARLEMENTAIRES**

### ***Consultations citoyennes***

Projet de loi A4 : salle des Premiers-Ministres

Projet de loi A5 : salle Louis-Joseph-Papineau

Projet de loi A6 : salle Louis-Hippolyte-La Fontaine

Durant cette séance, les groupes citoyens viendront présenter leurs demandes et leurs revendications aux députés des Amériques. Après leurs présentations, les députés pourront leur poser des questions. Les journalistes assisteront aux commissions parlementaires.

**19 h 30**

Pavillon La Laurentienne

## **ATELIER PAR VOLET**

**VOLET PARLEMENTAIRE** : Préparation pour les commissions parlementaires

**VOLET ACTION CITOYENNE** : local 1416 : Partage des bonnes pratiques

**VOLET MÉDIA** : local 1442 : Préparation du téléjournal

9 h 30

Hôtel Le Concorde

## ACTIVITÉS CONJOINTES ARAM-PFJA PANEL

### *Valoriser l'action politique*

Le monde politique n'a pas la cote de nos jours et l'opinion publique tend à être plutôt sévère envers ceux et celles qui plongent dans l'arène politique. Le cynisme dans la population est palpable et la presse rapporte à répétition les faits et gestes des élus, les plaçant constamment sous les feux des projecteurs. Quelles sont les motivations derrière ceux qui s'engagent? Quels sont les défis, les sacrifices? Comment survivre dans l'adversité tout en poursuivant un idéal? Les trois panellistes nous font part de leur expérience et leurs points de vue.

**Animation : Diane Martin (Québec)**



#### **Line Beauchamp (Québec), déléguée générale du Québec à Paris et représentante personnelle du premier ministre pour la Francophonie**

Line Beauchamp a pris ses fonctions de déléguée générale du Québec à Paris le 22 août 2016 et, depuis le 24 février 2017, elle est également représentante personnelle du premier ministre du Québec (sherpa) pour la Francophonie.

Élue députée en 1998, elle a joint le Conseil des ministres et elle a agi à titre de ministre de la Culture et des Communications, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de 2003 à 2012. De 2011 à 2012, elle a occupé la fonction de vice-première ministre du Québec. En 2013, elle est retournée à la pratique privée en tant que conseillère stratégique avant d'être appelée à des responsabilités

diplomatiques, en occupant la fonction de représentante du gouvernement du Québec au sein de la Délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO, de 2014 à 2016.



#### **France Gélinas (Ontario), députée de l'Assemblée législative de l'Ontario**

France Gélinas est la députée de Nickel Belt et la porte-parole de la santé de l'assurance médicaments ainsi que des affaires francophones pour le Parti néo-démocrate. Elle est une professionnelle de la santé et une leader de sa communauté. Depuis sa première élection à l'Assemblée législative de l'Ontario en 2007, elle défend le système de santé public. Elle a réussi à faire adopter plusieurs nouvelles lois telles que la Loi sur la prévention du cancer de la peau, la Loi modifiant la Loi favorisant un Ontario sans fumée et la Loi favorisant des choix sains pour une alimentation saine.

Madame Gélinas fait la promotion de la communauté franco-ontarienne. Elle a présenté des projets pour que le commissaire aux services en français soit un officier indépendant de la législature, ce qui est maintenant la loi, pour avoir des services en français dans les bureaux de circonscription des députés et pour établir l'Université de l'Ontario français, une nouvelle université qui offrirait des services partout en Ontario.



#### **Greg Selinger (Manitoba), ancien premier ministre du Manitoba**

Greg Selinger a agi en tant que 21<sup>e</sup> premier ministre du Manitoba de 2009 à 2016 sous la bannière du Nouveau Parti démocratique du Manitoba. Auparavant, et pendant près de dix ans, il fut ministre des Finances et ministre responsable des Services en français. Sensible aux questions touchant la communauté franco-manitobaine, il a contribué avec succès à l'établissement du Centre de services bilingues, le premier centre du genre au Canada, où les gens peuvent avoir accès à tous les niveaux de services gouvernementaux dans les deux langues officielles. Pour appuyer l'accroissement de l'espace francophone, il a encouragé l'immigration des francophones d'outre-mer au Manitoba.

Monsieur Selinger a également œuvré sur la scène municipale à titre de conseiller de Saint-Boniface à la ville de Winnipeg. Travailleur social de profession, avant d'entrer en politique il a milité en faveur de la justice sociale dans les quartiers défavorisés de Winnipeg où il était fondateur de Community Financial Counselling Services et de la Community Education Development Association.

10 h 45

Discussion en sous-groupes, Hôtel Le Concorde

### ***Le numérique en contexte politique***

Animation : Philippe Dubois (Québec), président du cabinet

12 h 30

Dîner-conférence au Restaurant Le Parlementaire de l'Assemblée nationale du Québec

### ***Portrait de la francophonie des Amériques***

Denis Desgagné, président-directeur général du Centre de la francophonie des Amériques

14 h

Assemblée nationale du Québec

## **COMMISSIONS PARLEMENTAIRES**

### ***Poursuite des consultations citoyennes***

Projet de loi A4 : salle Louis-Hippolyte-La Fontaine

Projet de loi A5 : salle Louis-Joseph-Papineau

Projet de loi A6 : salle des Premiers-Ministres

16 h

Assemblée nationale du Québec

## **COMMISSIONS PARLEMENTAIRES**

### ***Étude détaillée des projets de loi par les députés***

Projet de loi A4 : salle des Premiers-Ministres

Projet de loi A5 : salle Louis-Joseph-Papineau

Projet de loi A6 : salle Louis-Hippolyte-La Fontaine

Durant cette séance, les députés feront l'étude, article par article, des projets de loi. Ils pourront alors présenter des amendements afin de modifier les projets de loi.

19 h 30

Auditorium Jean-Paul-Tardif, pavillon La Laurentienne

## **ATELIER SUR LE PARTAGE DU POUVOIR**



### **Sonia Racine (Québec), Conseillère en développement collectif, Communagir**

Utilisant des outils issus de la plateforme *Communagir pour emporter*, l'atelier permettra de croiser les regards et expertises des participants, leur faisant vivre une expérience d'émergence de l'intelligence collective. Ainsi, non seulement discuteront-ils de la pertinence d'accompagner des démarches collectives en aplanissant les rapports de pouvoir, mais ils vivront également une animation qui en sera un exemple.

8 h 30

Auditorium Jean-Paul-Tardif, pavillon La Laurentienne

## PANEL

### ***Pourquoi s'engager pour une société plus juste ?***

Notre société prend forme et se transforme au rythme et à l'image de ceux et celles qui s'engagent pour une cause, un projet de société. Sensibiliser et convaincre ses pairs du bien-fondé d'une démarche peut être valorisant et nourrissant, mais amène aussi à prendre des risques et à être exposé à la critique. Qu'est-ce qui amène un individu à repousser les limites afin de construire un monde meilleur et plus juste? Les trois panélistes nous feront part de leurs convictions et de leurs expériences à travers leur engagement.

**Animation : Diane Martin (Québec)**



#### **Claudine Blais (Québec), rédactrice en chef et réalisatrice-coordonnatrice de l'émission *Enquête***

Claudine Blais a commencé le métier de journaliste il y a 30 ans. Puis elle est devenue réalisatrice pour de nombreuses émissions d'actualité et d'enquête à Radio-Canada, le radiodiffuseur public canadien.

À l'émission *Enquête*, elle a entre autres réalisé des reportages sur la collusion et sur l'industrie de la construction qui se sont révélés plus tard avoir été le déclencheur de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction au Québec. Puis elle est devenue rédactrice en chef, en plus d'assurer le rôle de réalisatrice-coordonnatrice pour *Enquête*. Durant cette période, le programme a reçu sept prix Gémeaux à titre de meilleure émission d'affaires publiques. Madame Blais a reçu plusieurs prix pour des reportages d'enquête diffusés au Canada. Depuis l'an dernier, elle travaille plus particulièrement à mettre en œuvre un partenariat international et développe des projets de collaborations d'enquête.



#### **Rodrigo Campos (Brésil), président du Parti travailliste Porto Alegre**

Rodrigo Campos Dilelio est un jeune adulte de 36 ans. Il est président du Parti travailliste municipal de Port Alegre au Brésil. Doctorant en sociologie économique à l'Université fédérale du Rio Grande do Sul (Brésil), ses travaux portent sur le phénomène de l'économie créative et sur l'étude des actions collectives menées par des entrepreneurs de pointe, dans le but de promouvoir le développement économique.

Actif sur la scène politique, il œuvre depuis deux décennies au sein du Parti travailliste, le plus grand parti gauchiste brésilien. Il intègre la direction nationale du Parti des Travailleurs en 2008. Il a été ministre par intérim du Secrétariat des droits humains de la présidence de la République du gouvernement Dilma Rousseff (2011-2016) et chef de cabinet du même secrétariat sous la gestion de la ministre titulaire Maria do Rosário Nunes (2011-2014). Il a aussi travaillé à titre de consultant du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) en tant que facilitateur pour l'instauration du Centre de référence des droits humains au sud du Brésil. Il a aussi siégé au comité des autorités brésiliennes pour l'accueil des réfugiés haïtiens. Son engagement citoyen débute dès 2001 au sein du mouvement étudiant qui réclame alors une meilleure qualité de l'enseignement supérieur brésilien.



#### **Françoise David (Québec), militante, féministe et ancienne députée de Québec solidaire**

Françoise David compte 40 ans d'engagement social et politique au Québec. Titulaire d'un baccalauréat en service social de l'Université de Montréal (1972), elle travaille au Centre des services sociaux du Montréal métropolitain de 1972 à 1986. Elle devient présidente de son syndicat en 1983 et responsable du comité de la condition féminine de la Fédération de la santé et des services sociaux (CSN) entre 1980 et 1984.

Suite »

Françoise David milite activement avec le mouvement des femmes. Elle organisera la Marche du pain et des roses contre la pauvreté en 1995, puis la Marche mondiale des femmes contre la pauvreté et la violence, en 2000. En plus d'assurer la coordination du Regroupement des centres de femmes du Québec, elle accède, en 1994, à la présidence de la Fédération des femmes du Québec, poste qu'elle occupera jusqu'en 2001.

Sur le plan politique, elle fonde, en 2002, D'abord solidaires, un collectif qui vise à vulgariser les programmes des partis politiques québécois, puis en 2004 elle fonde Option citoyenne, un mouvement politique qui fusionnera avec l'Union des forces progressistes en 2006 pour devenir Québec solidaire, parti dont elle sera la co-porte-parole jusqu'en 2017. À titre de députée élue, elle est l'auteure d'une loi adoptée à l'unanimité en juin 2016 qui protège la plus grande partie des locataires aînés de l'éviction. Elle quitte la vie politique en janvier 2017.

**10 h 30**

Pavillon La Laurentienne

## ATELIER PAR VOLET

**VOLET PARLEMENTAIRE :** Auditorium Jean-Paul-Tardif  
Entretien avec Rodrigo Campos

**VOLET ACTION CITOYENNE :** local 1416  
Entretien avec Françoise David

**VOLET MÉDIA :** local 1442  
Entretien avec Claudine Blais

**14 h**

Salle de l'Assemblée nationale du Québec

## DÉBATS FINAUX ET VOTES DES PROJETS DE LOI

Durant cette séance, les députés débattront sur les versions finales des projets de loi A4, A5 et A6. Les porteurs et les critiques commenceront les débats avec des discours de cinq minutes chacun. Par la suite, tous les députés pourront s'exprimer lors d'un débat plénier. À la fin de chaque débat, les députés passeront au vote. Après le dernier débat, le président du Parlement francophone des jeunes des Amériques sanctionnera les projets de loi qui auront été adoptés.

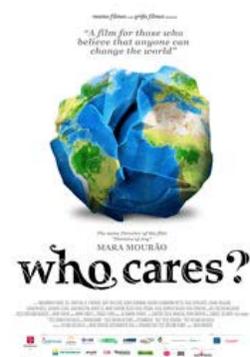
**19 h 30**

Auditorium Jean-Paul-Tardif, pavillon La Laurentienne

## PROJECTION DU FILM *WHO CARES?*

MAMO Filmes

Filmé dans sept pays (Brésil, Pérou, États-Unis, Canada, Tanzanie, Suisse et Allemagne), le film *Who cares?* (Quem se importa) est un documentaire qui relate l'importance du rôle de l'entrepreneuriat social dans la réalité des sociétés actuelles. Dans ce documentaire, la réalisatrice brésilienne Mara Mourao présente avec brio les vies et les projets d'acteurs engagés dans ce domaine provenant des quatre coins de la planète. Il s'agit d'un film touchant et porteur d'espoir pour les initiatives novatrices.



8 h 30

Auditorium Jean-Paul-Tardif, pavillon La Laurentienne

## PANEL

### Qui détient le pouvoir ?



#### **Florian Sauvageau (Québec), professeur émérite associé au Département d'information et de communication de l'Université Laval**

Avocat de formation et ex-journaliste d'expérience, Florian Sauvageau a ensuite fait carrière dans l'enseignement universitaire du journalisme au Québec. Figure pionnière, il a participé à la conception et à la mise sur pied du premier programme d'études universitaires en journalisme au Québec (programme Journalisme et Information) implanté à l'Université Laval en 1968.

Il a coprésidé le Groupe de travail sur la politique de la radiodiffusion au Canada, connu sous le nom de comité Caplan-Sauvageau, dont le rapport en 1986 donnera les orientations de la loi canadienne sur la radiodiffusion. Il a aussi fondé en 1992 le Centre d'études sur les médias de l'Université Laval, qu'il a présidé jusqu'en 2017.

M. Sauvageau est lauréat du prix Judith-Jasmin hommage, pour l'ensemble de sa contribution au journalisme. Il a été fait officier de l'Ordre national du Québec en 2017.



#### **Marie Grégoire (Québec), communicatrice et éditrice du magazine Premières en affaires**

Communicatrice multifonction, Marie Grégoire cumule une expérience diversifiée en communication dans les secteurs économique et social. Son parcours politique l'a menée à l'Assemblée nationale à titre de députée de Berthier. Elle est aujourd'hui présente dans le paysage médiatique québécois comme collaboratrice de différentes émissions radiophoniques et télévisuelles où la diversité de ses intérêts permet de partager sa vision bien à elle des enjeux. Engagée dans son milieu, elle apporte son soutien à plusieurs organismes.

Photo : Bénédicte Brocard



#### **Clément Duhaime, diplomate et ancien administrateur de l'Organisation internationale de la Francophonie**

Clément Duhaime est un haut fonctionnaire québécois qui a travaillé pour différents organismes de la Francophonie. Il a exercé la fonction d'administrateur de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) de 2005 à 2015.

De 2000 à 2005, il est délégué général du Québec à Paris. Le 28 mars 2000, il est fait chevalier de l'Ordre de la Pléiade (Ordre de la Francophonie et du dialogue des cultures). Le 11 mars 2003, il est fait commandeur de cet ordre. Le 20 février 2003, il reçoit le grade de chevalier dans l'Ordre des arts et des lettres. Il est fait grand officier de l'Ordre de la Pléiade en 2015.

Clément Duhaime détient un certificat en philosophie et théologie de l'Institut catholique de Paris et un diplôme en psychologie de l'Université Paris Descartes. Il possède aussi un diplôme sur l'Afrique et l'Asie de l'Institut d'études politiques de Paris.

10 h 30

Atrium, pavillon La Laurentienne

## RETOUR SUR LA SEMAINE

***Participation à la démocratie et participation citoyenne***

14 h

Auditorium Jean-Paul-Tardif, pavillon La Laurentienne

## CONFÉRENCE DE CLÔTURE



**Christiane Taubira (Guyane), ancienne garde des Sceaux et ministre de la Justice française**

Christiane Taubira a été garde des Sceaux et ministre de la Justice française de juin 2012 à janvier 2016. Cette figure militante de gauche est l'auteure de la Loi française de reconnaissance de l'esclavage comme crime contre l'humanité (2001) alors qu'elle était députée puis, en tant que ministre de la Justice, elle a porté avec courage et conviction la loi Mariage pour tous ouvrant le mariage aux couples français de même sexe. Au lendemain de sa démission du gouvernement pour cause de désaccord politique autour de la déchéance de nationalité, elle a publié *Murmures à la jeunesse*, un ouvrage se proposant d'élever le débat et de redonner espoir à la jeunesse. Ses deux derniers ouvrages, *Nous habitons la terre* et *Baroque Sarabande*, sont

respectivement un plaidoyer humaniste qui prend le contrepied des replis identitaires et une invitation à plonger dans la littérature et plus largement à l'art pour élever sa pensée et « échapper au bruit ».

Ancienne députée de Guyane et députée européenne, Christiane Taubira est une idéaliste qui s'assume et qui croit au verbe qui transforme, au verbe qui génère de l'action.

16 h

Auditorium Jean-Paul-Tardif, pavillon La Laurentienne

## CÉRÉMONIE DE CLÔTURE ET REMISE DES ATTESTATIONS



# 3 DOCUMENTS DE TRAVAIL

## STRUCTURE DE LA SIMULATION

### Présentation de la simulation

Le Parlement francophone des jeunes des Amériques (PFJA) est une simulation non partisane, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de partis politiques ni de premier ministre. Le PFJA est une structure diplomatique supra-étatique qui regroupe l'ensemble des pays des Amériques et des Caraïbes, bref c'est un peu comme l'ONU ou l'Union européenne!

Le PFJA est une assemblée qui regroupe des députés élus par les citoyens des Amériques. Ces élus représentent chacun un territoire particulier des Amériques et défendent les intérêts de la population de leur circonscription. Aucune idéologie ne leur est imposée. C'est aux députés de créer leurs propres coalitions idéologiques ou régionales.

Durant la simulation, les députés délibèrent sur trois projets de loi et sont en constante interaction avec les participants des volets média et action citoyenne. Parallèlement aux débats parlementaires, les citoyens font entendre leurs revendications et essaient d'influencer le travail des députés. Des journalistes sont également présents afin de couvrir l'ensemble des travaux et des débats.

Tous les participants sont encouragés à travailler en équipe avec les autres volets. Ils peuvent établir des alliances afin de convaincre un maximum de députés de se rallier à leur position. Toutes les négociations et tous les échanges se font dans un esprit de collaboration et de compromis.

### Rôles et responsabilités

Les **députés** représentent chacun une circonscription. Ils siègent tous au Parlement et chacun d'eux est assigné à une des trois commissions parlementaires. Ils ont pour mandat de défendre les intérêts de leur circonscription. Pour se faire, ils doivent négocier avec les autres députés, user de diplomatie, faire appel à des groupes de citoyens qui veulent les épauler et répondre aux questions des journalistes.

Les porteurs de projet de loi se sont fait confier un projet de loi. Ils seront responsables de le défendre lors des débats et des commissions parlementaires. Ils devront travailler activement pour le faire adopter lors du vote.

Les **porteurs** ont deux temps de parole: lors du débat sur le principe du projet de loi qu'ils présentent et lors du débat final.

- Projet de loi A4 : Mathieu Bélanger (Québec)
- Projet de loi A5 : Kharoll-Ann Souffrant (Québec)
- Projet de loi A6 : Emma Poirier (Saint-Pierre-et-Miquelon)

Les **critiques** de projet de loi se sont fait confier un projet de loi. Ils seront responsables de le critiquer lors des débats. Ils devront travailler activement pour le faire modifier en commission parlementaire en amendant le projet de loi.

Les critiques ont deux temps de parole: lors du débat sur le principe du projet de loi qu'ils critiquent et lors du débat final.

- Projet de loi A4 : Oscar Augusto Berg (Brésil)
- Projet de loi A5 : Aisha Jalil (Mexique)
- Projet de loi A6 : Gabriel Tougas (Manitoba)

Les **whips** ont été attirés à une commission parlementaire. Ils épaulent les membres du cabinet dans l'encadrement des députés de leur commission. Ils sont notamment responsables d'assurer la cohésion entre les participants et le respect de l'horaire et du décorum.

- Whip de la commission parlementaire A4 : Réanne Cooper (Nouvelle-Écosse)
- Whip de la commission parlementaire A5 : Martin Biurrun (Uruguay)
- Whip de la commission parlementaire A6 : Vincent Lagacé (Québec)

Les **citoyens** doivent chercher à faire entendre leurs revendications aux députés. Pour se faire, ils déposeront des mémoires en commission parlementaire. Ils peuvent également se faire entendre en faisant des manifestations, des pétitions ou encore en convoquant les journalistes à des conférences de presse.

Les **journalistes** doivent couvrir les débats entre les députés et avec les citoyens. Pour ce faire, ils produiront des contenus multimédias de qualité professionnelle.



# LES CINQ ÉTAPES D'ADOPTION D'UN PROJET DE LOI

ÉTAPES	EXPLICATIONS	DÉROULEMENT
<p><b>1. DÉBAT SUR LE PRINCIPE</b></p> <p><b>Mercredi 11 juillet</b></p>	<p>Le principe correspond aux grands idéaux et aux valeurs à la base du projet de loi. En pratique, il s'agit des sections « Notes explicatives » et « Préambule » du projet de loi. C'est la seule partie du texte de loi qui n'est pas modifiable.</p> <p>Lors du débat sur le principe, les députés se positionnent sur l'objectif global du projet, et non sur ses articles précis.</p> <p>À la fin de ce débat, le président mandate une commission parlementaire pour étudier en détail le projet de loi.</p>	<p>1. Le porteur présente le principe dans un discours de cinq minutes.</p> <p>2. Le critique présente sa position sur le principe dans un discours de cinq minutes.</p> <p>3. Débat libre de 25 minutes auquel tous les députés peuvent prendre part. Tous les députés peuvent faire un discours d'une durée d'une minute. Les discours sont chronométrés et doivent être faits debout.</p> <p>Ce déroulement est répété à trois reprises, soit une fois pour chaque projet de loi.</p>
<p><b>2. COMMISSIONS PARLEMENTAIRES</b></p> <p><b>Mercredi 11 juillet et jeudi 12 juillet</b></p>	<p>Les commissions parlementaires ont pour but d'étudier en détail les projets de loi afin de les améliorer.</p> <p>Il y a deux types de commissions parlementaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les consultations citoyennes</li> <li>• l'étude détaillée</li> </ul> <p>Il est à noter que les commissions parlementaires étudiant les trois projets de loi se déroulent en simultanée.</p>	<p>Les deux premières commissions parlementaires sont des consultations citoyennes : des groupes de la société civile viennent présenter des demandes et des recommandations aux députés. Après ces présentations, les députés peuvent poser des questions aux citoyens.</p> <p>Ensuite, lors d'une troisième commission parlementaire, les députés procèdent à l'étude détaillée du projet de loi. À cette étape, ils étudient article par article le projet de loi et peuvent proposer des amendements afin de modifier certains articles. (Notez que les changements ne peuvent pas aller à l'encontre du principe, c'est-à-dire des « Notes explicatives ».)</p>
<p><b>3. DÉBAT FINAL</b></p> <p><b>Vendredi 13 juillet</b></p>	<p>Lors de ce débat, les députés discutent de la version finale du projet de loi. Ils doivent expliquer aux autres députés qui ne siégeaient pas à la même commission parlementaire qu'eux pourquoi ils devraient voter pour ou contre le projet de loi.</p>	<p>1. Le porteur présente les modifications adoptées en commission dans un discours de cinq minutes.</p> <p>2. Le critique souligne les avantages ou les désavantages de la version finale du projet de loi dans un discours de cinq minutes.</p> <p>3. Débat libre de 45 minutes auquel tous les députés peuvent prendre part. Tous les députés peuvent faire un discours d'une durée de deux minutes. Les discours sont chronométrés et doivent être faits debout.</p> <p>Ce déroulement est répété à trois reprises, soit une fois pour chaque projet de loi.</p>
<p><b>4. VOTE</b></p> <p><b>Vendredi 13 juillet</b></p>	<p>Les députés votent pour ou contre la version finale du projet de loi.</p> <p>Aucune ligne de parti n'est imposée aux députés, ils votent en leur âme et conscience.</p>	<p>Le président demande aux députés de se lever à tour de rôle s'ils sont pour le projet de loi, contre le projet de loi ou s'ils s'abstiennent.</p> <p>Ce déroulement est répété à trois reprises, soit une fois pour chaque projet de loi.</p>
<p><b>5. SANCTION</b></p> <p><b>Vendredi 13 juillet</b></p>	<p>Si un projet de loi est adopté, il doit être ensuite signé par le président du PFJA. C'est seulement à ce moment que le projet de loi est officiellement adopté.</p>	<p>Le président signe le projet de loi en compagnie du porteur et du critique.</p>

# RÈGLEMENTS ET PROCÉDURES

## Partie 1 – Dispositions générales

### Pouvoirs et cadre législatif

1. Le PFJA a le pouvoir exclusif de légiférer sur le territoire des Amériques.
2. Le PFJA ne se préoccupe pas des questions budgétaires ou financières.
3. Le PFJA peut adopter des mesures différenciées en fonction des circonscriptions visées.
4. Le PFJA ne dispose pas d'une constitution, mais est guidé par les principes essentiels suivants :
  - a) la démocratie ;
  - b) l'équité hommes-femmes ;
  - c) la primauté du droit ;
  - d) la liberté d'expression ;
  - e) la liberté de croyances ;
  - f) l'égalité d'opportunités ;
  - g) la solidarité et la collaboration.
5. Le Parlement peut déroger aux principes essentiels en cas de crise grave, mais seulement de façon temporaire. Une résolution adoptée aux trois quarts des voix exprimées est nécessaire pour déroger aux principes essentiels.

## Partie 2 – Présidence

### Nomination

6. Le président, les vice-présidents et les secrétaires sont d'anciens députés du PFJA. Ils sont nommés à ces postes.

### Fonction

7. Le président dirige les séances, il :
  - a) ouvre, suspend et lève les séances ;
  - b) maintient l'ordre et exerce tous les pouvoirs nécessaires à cette fin ;
  - c) observe le règlement ;
  - d) met les motions en discussion, les met aux voix et proclame le résultat des votes ;
  - e) organise les débats ;
  - f) exerce les autres pouvoirs nécessaires à l'accomplissement de ses fonctions.

### Empêchement du président

8. En cas d'empêchement du président ou à sa demande, un vice-président le remplace et exerce ses fonctions.

## Partie 3 – Procédures générales en chambre

### Séances publiques

9. Les séances du PFJA sont ouvertes au public.

### Ouverture des séances

10. Le président ouvre les séances.

### Entrée du président

11. Lorsque le président fait son entrée, les députés et le public se lèvent.

### Décorum

12. Les députés doivent observer le règlement et contribuer au maintien du décorum.
13. Les députés doivent respecter le code vestimentaire.
14. Le chahut, les railleries et autres commentaires qui perturbent la livraison des discours sont fortement découragés.

### Langage parlementaire

15. Les députés doivent utiliser un langage parlementaire en tout temps. En cas de doute sur l'acceptabilité de leur vocabulaire, les députés doivent consulter les membres du cabinet.
16. Les députés ne doivent en aucun cas manquer de respect aux autres députés, à la chambre au PFJA. Manquer de respect signifie :
  - a) insulter un autre député ;
  - b) prêter des intentions malicieuses à un député, comme mentir ou tromper.c) Les mots, expressions et termes suivants sont proscrits durant les débats :
  - a) « Mentir » : un député ne peut dire ou insinuer qu'un autre député ment ou cherche intentionnellement à induire quiconque en erreur;
  - b) « Tromper » : un député ne peut dire ou insinuer qu'un autre député trompe ou cherche à tromper quiconque;
  - c) « Mauvaise foi » : un député ne peut dire ou insinuer qu'un autre député est de mauvaise foi.

Sont également proscrits les propos insultants, à connotation raciale, sexuelle ou sexiste ou autrement inappropriés.

### Langue officielle

17. Les députés doivent parler français, à moins que ce ne soit pour citer une œuvre ou une personne.

### Conduite des députés

18. Quand le président se lève, tous les députés doivent s'asseoir. Tous doivent rester assis tant que le président est debout.

## Conduite du public

19. Pendant la séance, le public doit se tenir assis et en silence. Tout signe d'approbation ou de désapprobation lui est interdit. En cas de désordre, le président peut enjoindre toute personne à se retirer.

## Levée des séances

20. À la fin d'une séance, les députés et le public se lèvent. Ils demeurent en silence à leur place tant que le président n'a pas quitté la Chambre.

## Intervention d'un député

21. Si un député souhaite s'exprimer sur une question en chambre, il doit lever sa main après la fin du discours précédent et attendre que la présidence de la chambre lui accorde la parole.
22. Les discours doivent être faits debout à moins de contraintes physiques ou médicales, sous approbation du président.
23. Les députés doivent s'adresser à la présidence lorsqu'ils s'expriment en chambre. Ils ne peuvent s'adresser directement à un autre député.
24. Lorsqu'un député souhaite faire référence à un autre député, il doit le nommer par son nom de circonscription.
25. Les députés ont droit à deux minutes pour chaque intervention, à moins que la présidence de la chambre ne décide autrement.

## Violation du règlement signalé par le président

26. Le président doit signaler toute violation du règlement immédiatement lorsqu'il en a connaissance.

## Violation du règlement signalé par un député

27. Si un député estime que le député qui a la parole enfreint un règlement ou qu'il l'insulte, il peut faire appel au règlement.
  - a) L'appel au règlement se fait en se levant dès que l'on souhaite le faire, même pendant un discours, et en annonçant à voix forte : « Appel au règlement » ;
  - b) Lorsqu'un appel au règlement est annoncé, le député prononçant son discours se rassoit.

## Remarques lors d'un appel au règlement

28. Le président peut autoriser quelques remarques explicatives à l'occasion d'un appel au règlement. Celles-ci doivent être brèves et se limiter au point soulevé.

## Décision

29. Une fois les remarques terminées, la présidence tranche l'appel au règlement et demande, si nécessaire, au député ayant enfreint le règlement de s'excuser à la chambre. Le député s'excuse, puis reprend son intervention.

La décision du président ne peut pas être discutée.

## Retrait du droit de parole et expulsion

30. La présidence peut, à sa discrétion, expulser un député de la chambre s'il estime que sa présence est contre-productive, problématique ou autrement non souhaitée. Un député a droit à deux avertissements avant d'avoir à quitter la chambre. Son retour est conditionnel à l'approbation de la présidence.

## Droits et privilèges

31. Les députés ne disposent pas de l'immunité parlementaire.

## Votes

32. Les propositions sont adoptées à la majorité.

33. Les votes se tiennent debout, toutes les personnes votant en faveur s'exprimant en même temps et toutes les personnes en opposition s'exprimant par la suite.

## Partie 4 – Travail législatif

### Étapes d'adoption d'un projet de loi

34. L'adoption d'un projet de loi comporte les cinq étapes suivantes :

- a) L'adoption des principes des projets de loi ;
- b) Le travail en commission ;
  - i. Consultations citoyennes ;
  - ii. Étude détaillée des projets de loi.
- c) Retour des commissions ;
- d) Votes finaux ;
- e) Sanction.

### Étape 1 – Adoption du principe du projet de loi

#### Objet du débat

35. Le débat porte exclusivement sur l'objectif du projet de loi. Aucun amendement n'est possible à cette étape.

#### Durée

36. Le débat sur l'adoption du principe d'un projet de loi dure 35 minutes.

#### Temps de parole

37. Le porteur du projet de loi et le critique disposent chacun de cinq minutes pour leur intervention.

Les autres députés disposent d'un maximum de deux minutes pour s'exprimer.

### Étape 2 – Travail en commission parlementaire

#### Envoi à une commission pour étude détaillée

38. À la fin du débat sur le principe, la présidence transmet le projet de loi à la commission parlementaire appropriée pour étude détaillée.

## Déroulement de la commission parlementaire

39. Lors du travail en commission, les procédures suivantes doivent être respectées :
- a) La présidence de commission organise et anime les débats ;
  - b) Le secrétaire de commission assure la tenue d'un procès-verbal et la bonne gestion des débats.

## Consultations citoyennes

40. Lors des consultations citoyennes :
- a) Chaque groupe citoyen a droit à un temps d'intervention d'une durée maximum de 20 minutes ;
  - b) Les interventions citoyennes sont suivies d'une période d'échanges avec les députés. Ceux-ci peuvent lever la main pour poser des questions aux citoyens. C'est la présidence qui donne la parole aux députés et aux citoyens lors de ces échanges.

## Étude article par article

41. La commission étudie chaque article du projet de loi. Les débats portent sur les détails du projet de loi.

## Présentation d'un amendement

42. Les amendements doivent se rapporter à l'objet du projet de loi et doivent être conformes au principe préalablement adopté.
- Tout amendement débattu en commission doit être présenté par un député et appuyé par un autre.

## Vote

43. Les amendements mis aux voix sont adoptés par majorité simple.
- Les votes se font à main levée.
- Les amendements adoptés en commission sont incorporés directement dans le projet de loi sans que la chambre ait à se prononcer.

## Temps de parole

44. Les interventions des députés en commission doivent se limiter à cinq minutes. À moins que la commission n'en décide autrement, les députés n'ont pas de limite sur le nombre d'interventions.

## Étape 3 – Débat final

### Objet du débat

45. Le débat porte sur la version finale du projet de loi. Aucun amendement n'est possible à cette étape.

### Durée

46. Le débat final dure 45 minutes.

### Temps de parole

47. Le porteur du projet de loi et le critique disposent chacun de cinq minutes pour leur intervention.
- Les autres députés disposent d'un maximum de deux minutes pour s'exprimer.

## Étape 4 – Vote

### Mise aux voix

48. Après le débat final, la présidence met aux voix le projet de loi.

Les votes se font selon les dispositions prévues aux articles 34 et 35 du présent règlement.

### Résultat

49. Le président annonce le résultat du vote.

## Étape 5 – Sanction

### Sanction par le président

50. Lorsqu'un projet de loi est adopté, celui-ci est sanctionné par la présidence à la table des greffiers, en présence du porteur et du critique.

## CODE VESTIMENTAIRE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Ce code vestimentaire s'applique à l'ensemble des participants des trois volets. Il doit être respecté en tout temps lorsque les activités se déroulent à l'Assemblée nationale du Québec. Quelqu'un qui ne respecte pas ce code vestimentaire doit aller se changer avant d'être autorisé à rejoindre le reste du groupe. Les membres du cabinet et les whips veilleront à son respect.

### Code vestimentaire masculin : complet veston-cravate

- Le complet veston-cravate comprend un pantalon habillé, une chemise, un veston et une cravate (ou un nœud papillon).
- Le complet doit être porté avec des souliers propres et fermés (pas de sandales, de chaussures de sport ou en toile, etc.).
- Les vestons à manches courtes, les jeans et les chapeaux sont interdits.



### Code vestimentaire féminin : complet tailleur

- Le complet tailleur comprend, pour le bas, un pantalon, une robe ou une jupe. Les jupes et les robes doivent être suffisamment longues pour toucher les genoux. Pour le haut, doivent être portés une chemise (ou un chandail propre) et un veston.
- Le complet tailleur doit être porté avec des souliers propres et fermés (pas de sandales, de chaussures de sport ou en toile, etc.).
- Les vestons à manches courtes, les jeans et les chapeaux sont interdits.



# RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DES SIMULATIONS PARLEMENTAIRES À L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

**Ces règlements sont ceux de l'Assemblée nationale et s'ajoutent aux règlements et procédure du PFJA.**

**Toute personne qui contrevient à l'une de ces règles est passible d'expulsion de la simulation à laquelle il prend part.**

- Respecter l'institution qu'est l'Assemblée nationale.
- Avoir un langage respectueux tout au long de la simulation.
- S'abstenir de faire allusion aux partis politiques et aux parlementaires de l'Assemblée nationale.
- S'abstenir de discuter de toute question d'actualité dont sont saisis les parlementaires de l'Assemblée nationale et de traiter de politique constitutionnelle ou linguistique.
- S'abstenir d'un comportement partisan excessif.
- S'abstenir de copier toutes interventions parlementaires (discours, déclaration ministérielle, énoncé budgétaire, etc.) en tout ou en partie, que celles-ci soient issues d'éditions antérieures du PFJA ou de législatures de l'Assemblée nationale.
- Respecter toutes les consignes de sécurité.
- Porter en tout temps, la cocarde remise par le Centre.
- Porter une tenue de ville pour toutes les activités à l'hôtel du Parlement : veston-cravate pour les hommes, tailleur pour les femmes. Adopter une tenue et une coiffure sobres. Ne pas porter de t-shirt, jeans, pantalon à taille basse, minijupe, casquette, espadrilles ou manches courtes.
- Respecter rigoureusement les horaires prévus des activités se déroulant à l'hôtel du Parlement.
- Utiliser avec soin et précaution le matériel en place (micros, bureaux, tables, etc.).
- Ne pas apporter de sac à dos dans la salle de l'Assemblée nationale.
- Ne laisser aucun document sur les pupitres ou à l'intérieur de la salle de l'Assemblée nationale après en être sorti.
- Ne pas fumer dans les édifices de l'Assemblée nationale.
- Ne consommer aucune nourriture ou boisson, sauf dans les endroits prévus à cette fin.
- S'abstenir de mâcher de la gomme dans la salle de l'Assemblée nationale, la salle du Conseil législatif et les salles de commissions parlementaires.
- Ne pas consommer de drogue.
- Ne pas consommer d'alcool à l'hôtel du Parlement.
- Libérer le vestiaire à la fin de chaque journée.
- Ne pas utiliser d'ordinateurs, de tablettes ou de cellulaires dans la salle de l'Assemblée nationale.

## Dans la salle de l'Assemblée nationale :

- Le député doit avoir un langage respectueux en tout temps;
- Le député occupe la place qui lui a été assignée, demeure assis et garde le silence, à moins d'avoir obtenu le droit de parole du président;
- Le député s'abstient de tout ce qui peut nuire à l'expression des autres députés ou au bon fonctionnement de la simulation parlementaire;
- Le député observe le règlement et contribue au maintien du décorum dans la salle de l'Assemblée nationale;
- Le député manifeste en frappant des mains et non en frappant sur son bureau;
- À la fin de la séance, le député se lève et demeure à sa place, en silence, tant que le président n'est pas sorti de la salle de l'Assemblée nationale.

# PROJET DE LOI A4

## LOI SUR LA SÉCURITÉ ET LE MAINTIEN DE L'ORDRE PUBLIC

---

Présenté le 9 juillet 2018

**M. Mathieu BÉLANGER**

**Député de la circonscription ÉTATS-UNIS SUD-EST**

---

PARLEMENT FRANCOPHONE DES JEUNES DES AMÉRIQUES

DEUXIÈME LÉGISLATURE

2018

### Déclaration

Il est déclaré que la sécurité nationale des États et la lutte à la radicalisation sont essentielles au bien-être de la population des pays des Amériques et que l'objet principal de la présente loi est d'appuyer les États américains dans le maintien de la stabilité et de la sécurité sur leur territoire.

### Notes explicatives

Ce projet de loi vise à améliorer la sécurité et à lutter activement contre la radicalisation dans un contexte d'insécurité mondiale grandissante.

Pour ce faire, ce projet de loi augmente les pouvoirs des élus et les protège de potentiels recours judiciaires.

De plus, ce projet de loi encadre la liberté d'expression et la liberté de la presse afin de s'assurer que les informations véhiculées par les médias ne nuisent pas à l'ordre public. Ce projet de loi encadre également le droit d'association et régule les manifestations publiques afin d'empêcher les groupes radicaux de troubler l'ordre public.

Enfin, ce projet de loi met en place la Cour de justice panaméricaine en matière de radicalisation et de sécurité nationale.

### Définitions

« Gouvernements nationaux » : les gouvernements de chaque pays des Amériques.

« Radicalisation » : adoption d'idéologies allant à l'encontre des valeurs de l'État ainsi que de la sécurité citoyenne.

« Ordre public » : ensemble des règles établies pour l'intérêt général afin de régir notre vie en société. Toute règle d'ordre public doit être respectée et ne peut pas être contournée sans conséquence.

« Fausses informations » : ensemble de rumeurs partagées ou d'informations non fondées propagées par des citoyens qui veulent causer du mal à leur État ou à d'autres citoyens. Un acte grave de trahison.

« Médias » : ensemble de supports de diffusion de l'information, régis par des règlements donnés par le gouvernement. Que ce soit papier, télévision, informatique ou autre.

## Préambule

### Attendu que :

- tous les pays des Amériques veulent que leur population puisse vivre en sécurité;
- les pays des Amériques souhaitent lutter activement contre la radicalisation de certains groupes aux idéologies radicales;
- les pays des Amériques et des Caraïbes considèrent qu'il est primordial d'assurer à tous leurs citoyens l'accès à une information de qualité puisque celle-ci participe directement à la lutte à la radicalisation de certains groupes aux idéologies radicales;
- les pays des Amériques et des Caraïbes reconnaissent avoir la responsabilité d'assurer la sécurité sur leur territoire;

par conséquent, le Parlement francophone des jeunes des Amériques, par et avec l'avis et le consentement de la majorité de ses membres, édicte :

## CHAPITRE I : GOUVERNANCE ET POUVOIRS DES ÉLUS NATIONAUX

1. Aucune constitution nationale ne peut limiter les mandats de ses élus.
2. Les élus locaux ont droit à l'immunité juridique quant aux actes qu'ils posent dans le cadre de leurs fonctions.
3. Les gouvernements nationaux peuvent suspendre l'application de leur constitution lorsque la sécurité nationale est en jeu.

## CHAPITRE II : MÉDIAS ET QUALITÉ DE L'INFORMATION

4. Les gouvernements nationaux peuvent décider d'empêcher la publication de certaines informations s'ils jugent que celles-ci peuvent :
  - i) nuire à l'ordre public ;
  - ii) favoriser la radicalisation de certains groupes.
5. Les gouvernements nationaux peuvent fermer des journaux, des postes de radio, des chaînes de télévision et des sites Internet s'ils jugent que ceux-ci peuvent :
  - i) nuire à l'ordre public ;
  - ii) favoriser la radicalisation de certains groupes.
6. Les gouvernements nationaux s'assurent de la qualité de l'information diffusée par les journaux, les postes de radio, les chaînes de télévision et les sites Internet. Pour ce faire, ils approuvent toute information avant que celle-ci soit publiée.
7. Les gouvernements nationaux assurent la qualité de l'information grâce à la lecture avant publication par des groupes d'intellectuels qu'ils nomment et rémunèrent.
8. Les groupes d'intellectuels mandatés pour approuver les informations sont désignés en poste pour des mandats de six mois, renouvelables.
9. Toute personne publiant de fausses informations sans l'autorisation des gouvernements nationaux est passible de sanctions allant de l'amende à la peine d'emprisonnement à vie. Les gouvernements nationaux jugent de la sanction nécessaire selon les dispositions prévues au chapitre IV de la présente loi.
10. Les gouvernements nationaux peuvent mandater leur corps policier pour surveiller les activités de leurs citoyens sur les médias sociaux lorsqu'ils le jugent nécessaire.
11. Les gouvernements nationaux peuvent mettre fin à l'activité de citoyens sur les médias sociaux lorsqu'ils jugent que celle-ci favorise la radicalisation.

## CHAPITRE III : SÉCURITÉ ET LUTTE À LA RADICALISATION

12. Les gouvernements nationaux peuvent interdire la tenue de manifestations s'ils jugent que celles-ci peuvent:
  - i) nuire à l'ordre public ;
  - ii) favoriser la radicalisation.
13. Les gouvernements nationaux peuvent suspendre le droit d'association des groupes radicaux s'ils jugent qu'ils peuvent nuire à l'ordre public.
14. Les leaders des groupes nationaux sont passibles de sanctions allant de l'amende à la peine d'emprisonnement si leurs activités nuisent à l'ordre public.
15. Si la sécurité nationale est en jeu, les gouvernements nationaux peuvent arrêter les membres de groupes radicaux sans qu'un mandat d'arrestation émis par une Cour de justice soit nécessaire.
16. Les gouvernements nationaux peuvent rendre illégaux certains groupes s'ils jugent que ceux-ci peuvent:
  - i) nuire à l'ordre public;
  - ii) favoriser la radicalisation.

## CHAPITRE IV : SANCTIONS

17. Toute personne publiant de fausses informations sans l'autorisation des gouvernements nationaux est passible de sanctions allant jusqu'à l'emprisonnement à vie, sans possibilité d'appel juridique.
18. Les personnes qui aident d'autres individus à publier de fausses informations sans l'autorisation des gouvernements sont passibles de sanctions pécuniaires et de services obligatoires pour l'État, selon leur degré d'implication.
19. Les pays des Amériques mettent en place la Cour de justice panaméricaine en matière de radicalisation et de sécurité nationale (CJPRS). Cette cour est une instance spécialisée qui appuie les des Cours suprêmes nationales.

Les personnes soupçonnées de trahison ou de complot envers leur État devront comparaître devant cette cour de justice.
20. Toute personne qui laisse un autre individu collaborer ou participer à la publication de fausses informations sans le reporter est coupable de non-divulgaration de vérité. Cette personne sera appelée à comparaître devant la CJPRS.
21. Les sanctions relatives au maintien de l'ordre public peuvent être de nature pécuniaire ou juridique.
22. Les sanctions données par la CJPRS sont sans appel.
23. Les sanctions pécuniaires sont à la discrétion des juges de la CJPRS, allant jusqu'à 100 000 \$, selon la gravité des dommages.
24. À tout moment, les juges de la CJPRS peuvent suspendre le droit d'association des groupes radicaux. Ces décisions sont appliquées d'une manière immédiate et directe.

Toute personne qui tenterait d'empêcher l'application d'une telle décision peut être arrêtée sur-le-champ.

## CHAPITRE V : DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

25. Le président du Parlement francophone des jeunes des Amériques est responsable de l'application de la présente loi.
26. Cette loi s'applique à l'ensemble des pays des Amériques et des Caraïbes.
27. La présente loi entre en vigueur à la date fixée par décret du président.

# PROJET DE LOI A5

## LOI SUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES DANS LES AMÉRIQUES

Présenté le 9 juillet 2018

**MME Kharoll-Ann SOUFFRANT**

**Députée de la circonscription CHILI**

PARLEMENT FRANCOPHONE DES JEUNES DES AMÉRIQUES

DEUXIÈME LÉGISLATURE

2018

### Déclaration

Il est déclaré que l'égalité des chances est essentielle au bien-être de la population des pays des Amériques et que l'objet principal de la présente loi est d'appuyer les États américains dans l'atteinte d'une telle égalité et le respect des droits de tous les citoyens des Amériques.

### Notes explicatives

Ce projet de loi sur l'égalité des chances vise l'élimination des inégalités dans les Amériques, conformément aux idéaux exprimés par la communauté internationale. Il se base sur différentes résolutions adoptées au sein des Nations unies, sur les droits fondamentaux de l'homme et une vision d'une Amérique tolérante, plurielle, ouverte et prospère.

Ainsi, le projet de loi couvre plusieurs chantiers : droits des autochtones, liberté d'orientation sexuelle et droits relatifs, éducation, santé et égalité hommes-femmes. Ce projet de loi fait des Amériques un continent où l'éducation primaire, secondaire et universitaire et la santé sont des droits acquis dès la naissance et garantis par la gratuité des services. Ce projet de loi garantit les mêmes droits civils et politiques à tout individu des Amériques, quels que soient son genre, son orientation sexuelle, son statut social, son lieu de naissance et son appartenance ethnique.

Ce projet de loi vise également à renforcer l'autonomie des peuples autochtones des Amériques en leur facilitant une représentation au Parlement, dans les gouvernements nationaux et dans l'administration publique et à améliorer les échanges avec les autres peuples présents sur un continent jadis autochtone.

### Définitions

« Égalité des chances » : une exigence qui veut que le statut social des individus d'une génération ne dépende plus des caractéristiques morales, ethniques, religieuses et surtout financières et sociales des générations précédentes.

« Égalité de traitement » : principe selon lequel chaque individu est traité de manière identique par rapport à un autre, dans une situation identique.

« Discrimination » : une inégalité de traitement fondée sur un critère prohibé par la loi dans un domaine visé par la loi. Elle peut être directe, si l'inégalité se fonde sur un caractère prohibé, ou indirecte, lorsqu'une règle, une pratique ou un critère apparemment neutre a un effet défavorable sur un groupe visé par un critère de discrimination.

« Critères prohibés » : l'origine, le sexe, les mœurs, l'orientation sexuelle, l'âge, la situation de famille, l'appartenance vraie ou supposée à une ethnie, une nation ou une race, l'opinion politique, l'activité syndicale ou mutualiste, les convictions religieuses, l'apparence physique, les caractéristiques génétiques, le patronyme, l'état de grossesse, l'état de santé, le handicap, le lieu de résidence, la situation de famille.

« LGBTQ+ » : lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queers, agenres, asexuels.

## Préambule

### Attendu que :

- tous les pays des Amériques reconnaissent dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée le 10 décembre 1948, que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ;
- les peuples des Amériques ont émigré d'Europe, d'Afrique (de gré ou de force), d'Asie et de l'Océanie pendant plusieurs siècles pour vivre aux côtés des peuples autochtones, et qu'ils leur sont redevables pour l'éternité ;
- l'égalité des genres dans la culture a déjà fait l'objet de plusieurs enquêtes et rapports de l'Unesco (2000, 2014) démontrant non seulement les répercussions économiques pour les sociétés, mais surtout la nécessité et l'obligation de faire justice aux droits des femmes ;
- les humains et leurs connaissances acquises, développées dans l'innovation et la créativité, sont les créateurs de richesse collective et non individuelle, et aucune économie ne peut prospérer sans eux ;

par conséquent, le Parlement francophone des jeunes des Amériques, par et avec l'avis et le consentement de la majorité de ses membres, édicte :

## CHAPITRE I : CRÉATION D'UN SECRÉTARIAT DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

1. Un Secrétariat de l'égalité des chances est créé.
2. Le Secrétariat de l'égalité des chances est dirigé par deux coprésidentes nommées par le président du Parlement francophone des jeunes des Amériques.
3. Le Secrétariat de l'égalité des chances a pour mandat de :
  - i) mettre fin à toute forme de discrimination dans les Amériques en ce qui concerne l'origine, le sexe, les mœurs, l'orientation sexuelle, l'âge, la situation de famille, l'appartenance vraie ou supposée à une ethnie, une nation ou une race, l'opinion politique, l'activité syndicale ou mutualiste, les convictions religieuses, l'apparence physique, les caractéristiques génétiques, le patronyme, l'état de grossesse, l'état de santé, le handicap ;
  - ii) s'assurer que toutes les citoyennes et tous les citoyens ont accès aux mêmes chances de s'épanouir, d'être éduqués, d'avoir un emploi décent et de travailler dans des espaces exempts de harcèlement ou d'intimidation à caractère psychologique ou sexuel ;
  - iii) garantir un service de garde universel pour tous les enfants dès l'âge de quatre ans dans les centres pour l'enfance francophone ;
  - iv) veiller à ce que tous les enfants des Amériques aient accès à un système d'éducation public gratuit de la maternelle aux études de deuxième cycle à l'université ;
  - v) soutenir l'ensemble des ministres de la Santé des gouvernements nationaux des pays des Amériques afin d'établir un accès gratuit, universel, public et de grande qualité aux services de santé psychologique et physique accompagné d'un fort programme de prévention.
4. Les membres du Secrétariat président les travaux des instances suivantes :
  - i) la Commission visant l'inclusion des personnes LGBTQ+ dans l'appareil gouvernemental des Amériques ;
  - ii) la Commission de l'éducation universelle visant la mise en place de l'éducation gratuite pour tous les enfants des Amériques ;
  - iii) la Commission d'experts pour la mise en place d'un revenu minimum garanti ;
  - iv) la Commission de la famille et de l'enfance pour la mise en place d'un congé parental d'un an pour soutenir les familles lors de la naissance d'un enfant ;
  - v) la Commission de la parité entre les femmes et les hommes ;
  - vi) la Direction de la santé publique, de la prévention et de l'universalité des soins de santé.
5. Le Secrétariat de l'égalité des chances dépose un rapport d'activités chaque année au Parlement francophone des jeunes des Amériques.

## CHAPITRE II : LES INSTANCES DU SECRÉTARIAT

### Le Bureau continental de la parité entre les femmes et les hommes

6. Le Bureau continental de la parité entre les femmes et les hommes est dirigé par une commissaire nommée par les coprésidentes du Secrétariat de l'égalité des chances. Le sigle est BC-PFH.
7. La commissaire est appuyée par une équipe de dirigeantes provenant de l'Amérique du Sud, de l'Amérique centrale, des Caraïbes, des États-Unis d'Amérique et du Canada.
8. LE BC-PFH a pour mandat :
  - i) de mettre en place un plan d'action pour que l'ensemble de l'appareil gouvernemental du pays des Amériques soit paritaire pour les hommes et les femmes;
  - ii) d'émettre une directive pour que tous les conseils d'administration des sociétés publiques soient paritaires entre les femmes et les hommes;
  - iii) d'accompagner les partis politiques afin qu'ils présentent le même nombre de candidates et de candidats lors d'élections;
  - iv) d'appliquer le règlement assurant la neutralité des curriculum vitae. Seul le nom de famille figurera pour donner la même chance aux femmes et aux hommes d'avoir accès aux emplois sur le marché du travail;
  - v) de proposer des améliorations à la langue française pour qu'elle soit davantage inclusive et où le masculin ne l'emporte plus sur le féminin.

### Le Bureau continental de lutte et d'enquête en matière de crimes sexuels

9. Le Bureau continental de lutte et d'enquête en matière de crimes sexuels est dirigé par un ou une commissaire provenant des civils nommés par les coprésidentes du Secrétariat de l'égalité des chances. Le sigle est BC-LEMCS.
10. Le ou la commissaire est appuyé par une équipe de fonctionnaires, de policières, de policiers et de civils provenant de l'Amérique du Sud, de l'Amérique centrale, des Caraïbes, des États-Unis d'Amérique et du Canada.
11. Le BC-LEMCS a pour mandat :
  - i) d'assurer que soit établie, dans chaque établissement scolaire, une politique de tolérance zéro pour contrer l'intimidation, le harcèlement sexuel, l'inconduite sexuelle et les agressions sexuelles ;
  - ii) d'accompagner les victimes pour qu'elles aient accès à un soutien crédible du système de justice ;
  - iii) d'établir un programme de sensibilisation et de répression du harcèlement sexuel appliqué par tous les employeurs dans les Amériques.
12. Le BC-LEMCS est financé directement par une taxe qu'il perçoit auprès des employeurs afin de financer des programmes de sensibilisation et de répression concernant le harcèlement, l'inconduite et les agressions sexuelles.

### Le Bureau continental de lutte contre la discrimination envers les minorités sexuelles

13. Le Bureau continental de lutte contre la discrimination envers les minorités sexuelles est dirigé par une direction nommée par les coprésidentes du Secrétariat de l'égalité des chances. Le sigle est BC-LDMS.
14. LE BC-LDMS a pour mandat :
  - i) d'assurer que les personnes LGBTQ+ ont les mêmes droits de filiation que les personnes hétérosexuelles : conjoint de fait, union civile et mariage partout dans les Amériques ;
  - ii) de permettre aux couples formés de personnes LGBTQ+ de partout sur le territoire des Amériques d'adopter des enfants ;
  - iii) de recevoir les plaintes des personnes LGBTQ+ qui se sont vu refuser un emploi, un service public, un programme social ou l'accès à un endroit particulier en raison de leur appartenance à cette communauté.
  - iv) de veiller à ce que les écoles, les collèges et les universités de partout dans les Amériques adoptent une politique de tolérance zéro envers les discriminations que les jeunes LGBTQ+ pourraient subir ;
  - v) d'établir un programme pour que les personnes transgenres puissent dès l'âge de 10 ans choisir leur identité de genre sur la documentation officielle, sans égard au sexe de naissance;
  - vi) d'améliorer l'ensemble de la documentation gouvernementale, publique et privée, pour que le genre ne soit plus mentionné dans les documents.

## Le Commissariat pour la réconciliation entre les peuples présents dans les pays des Amériques

15. Le Commissariat est dirigé par une ou un commissaire nommé par les co-présidentes du Secrétariat de l'égalité des chances.
16. Le Commissariat a le mandat de:
  - i) créer un plan d'action quinquennal pour l'établissement de ponts entre les dirigeantes et les dirigeants des peuples autochtones et le gouvernement des Amériques;
  - ii) mettre en place des élections propres aux peuples autochtones qui respectent leurs traditions afin de déléguer des députés issus des peuples autochtones au Parlement francophone des jeunes des Amériques;
  - iii) créer des programmes d'échanges pour que les jeunes francophones des Amériques puissent vivre des expériences permettant d'établir des liens avec les peuples autochtones;
  - iv) développer des journées officiellement dédiées aux célébrations de la culture autochtone dans tous les pays des Amériques en cohérence avec les coutumes et les traditions des peuples concernés.

### CHAPITRE III : ÉDUCATION

17. Chaque territoire des Amériques perçoit des taxes équivalant à 40 % des revenus mensuels pour financer adéquatement le Fonds de l'éducation des Amériques.
18. Tous les ministres de l'Éducation des gouvernements nationaux des pays des Amériques doivent se rencontrer annuellement pour discuter des avancées du droit à l'éducation pour tous, sous l'égide du Parlement francophone des jeunes des Amériques.
19. Les écoles secondaires doivent disposer de programme de prévention en santé mentale et physique, de programmes d'appréciation de la race humaine sans distinction de couleurs et d'orientation sexuelle ;
20. Les pays des Amériques font la promotion du vivre-ensemble dans les établissements d'enseignement en reconnaissant les droits des autochtones, leur culture et le respect de leurs espaces.
21. La représentation des autochtones est obligatoire dans les administrations scolaires.

### CHAPITRE IV : SANTÉ

22. Tout individu résidant dans les Amériques a un accès gratuit aux soins de santé physique et mentale.
23. Le coût des soins est assuré par le système de taxation établi dans chaque État des Amériques. Les systèmes d'assurance doivent demeurer abordables et viables.
24. Tous les ministres de la Santé des gouvernements nationaux des pays des Amériques se rencontreront annuellement sous l'égide du Parlement francophone des jeunes des Amériques.

## CHAPITRE V : EMPLOI ET ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

25. Chaque ville des Amériques doit disposer d'une équipe de protecteur du citoyen indépendante appointée par le Secrétariat à l'égalité des chances pour veiller au respect de l'équité dans le travail et au respect des droits des minorités sexuelles.
26. Les entreprises publiques et privées dont les dividendes dépassent cent mille dollars pour financer un fonds de soutien au revenu minimum doivent cotiser à un fonds dédié à l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté.
27. Un comité d'expert sur le revenu minimum garanti est créé par le Secrétariat de l'égalité des chances.  
Le comité devra déposer un rapport au Parlement francophone des jeunes des Amériques au plus tard deux ans après l'adoption de la présente loi afin que le versement du revenu minimum soit mis en pratique partout dans les Amériques.

## CHAPITRE VI : DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

28. Le président du Parlement francophone des jeunes des Amériques est responsable de l'application de la présente loi.
29. Cette loi s'applique à l'ensemble des pays des Amériques et des Caraïbes.
30. La présente loi entre en vigueur à la date fixée par décret du président.

# PROJET DE LOI A6

## LOI VISANT LA RÉDUCTION DES EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES AMÉRIQUES

Présenté le 9 juillet 2018

**Mme Emma POIRIER**

**Députée de la circonscription GUADELOUPE**

PARLEMENT FRANCOPHONE DES JEUNES DES AMÉRIQUES

DEUXIÈME LÉGISLATURE

2018

### Déclaration

Il est déclaré que la protection de l'environnement est essentielle au bien-être de la population des pays des Amériques. L'objet principal de la présente loi est donc de contribuer au développement durable des Amériques au moyen de la réduction des effets des changements climatiques.

### Notes explicatives

Ce projet de loi a pour but la réduction des effets des changements climatiques. Reconnaissant que le réchauffement climatique est un enjeu imminent qui a des répercussions sur l'avenir des prochaines générations, les dispositions de cette loi auront pour but la protection de l'environnement. Cette loi vise ainsi la participation obligatoire des citoyens, des entreprises et des gouvernements des pays des Amériques à une large réforme des règles environnementales.

Considérant que certains de ces effets sont d'ores et déjà constatés et parfois irréversibles dans leurs conséquences, ce projet de loi a pour but également d'intégrer, dans l'ensemble de la société, les nécessaires adaptations à ces changements climatiques.

### Définitions

« Combustible » : toute matière servant à produire de l'énergie par combustion ou oxydation (dérivés du pétrole, gaz de pétrole liquéfié, charbon, etc.).

« Environnement » : ensemble des conditions et des éléments naturels de la Terre, notamment :

- i) l'air, l'eau et le sol ;
- ii) toutes les couches de l'atmosphère ;
- iii) toutes les matières organiques et inorganiques ainsi que les êtres vivants (faune et flore) ;
- iv) les systèmes naturels en interaction qui comprennent les éléments visés aux alinéas a) à c).

« Prévention » : utilisation de procédés, pratiques, matériaux, produits, substances ou formes d'énergie qui, d'une part, empêchent ou réduisent au minimum la production de polluants ou de déchets et, d'autre part, réduisent les risques d'atteinte à l'environnement ou à la santé humaine.

## Préambule

### Attendu que :

- les pays des Amériques visent un développement durable fondé sur l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, sociales et économiques ;
  - les pays des Amériques s'engagent à privilégier la réduction du changement climatique et la prévention de la pollution afin de protéger l'environnement ;
  - les pays des Amériques s'engagent à adopter le principe de la prudence, si bien qu'en cas de risques de dommages graves ou irréversibles l'absence de certitude scientifique ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures visant à prévenir la dégradation de l'environnement ;
  - les pays des Amériques reconnaissent que tous les gouvernements des Amériques disposent des pouvoirs leur permettant de protéger l'environnement et qu'il est à leurs avantages mutuels de collaborer pour résoudre les problèmes environnementaux auxquels ils ont tous à faire face ;
- par conséquent, le Parlement francophone des jeunes des Amériques, par et avec l'avis et le consentement de la majorité de ses membres, édicte :

## CHAPITRE I : LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET L'INTERDICTION DES POLLUANTS

### Production d'énergie

1. Les circonscriptions du Parlement francophone des Amériques prennent toutes les mesures nécessaires pour réduire leur production et leur dépendance aux énergies fossiles :
  - i) pour toute circonscription comptant plus de 100 000 habitants, la production d'énergie nucléaire est mise en place si elle n'existe pas encore, de façon à couvrir la consommation d'énergie. Pour chaque tranche de 100 000 habitants, une centrale nucléaire est construite;
  - ii) à compter de 2028, la production d'énergie de toute circonscription des Amériques doit provenir à 75 % d'énergie réputée propre et permettant de réduire la production de dioxyde de carbone; toute source d'énergie permettant de réduire la production de dioxyde de carbone, et qui contribue à la lutte contre le réchauffement et les changements climatiques, est considérée comme énergie propre.
2. Les entreprises privées ou publiques ayant leur activité dans la production d'énergie fossile réduisent leur production de 60 % à compter de 2025.

### Transports et mobilité

3. Toute production et construction de véhicule à moteur thermique usant des énergies combustibles est interdite sur le territoire des Amériques à compter de l'année 2022.
4. La circulation de tout véhicule à moteur thermique usant des énergies combustibles est interdite sur le territoire des Amériques à compter de 2025.
5. Tout service de transport public offert sur le territoire des Amériques doit user d'énergie réputée propre (hydrogène, électricité, solaire, etc.). Tout service public de transport usant de carburant dérivé d'énergie combustible est interdit à compter de 2023.

## Gestion des déchets et rejets de l'activité humaine

6. Toute personne privée (entreprise, institution, association, personne physique) ou personne publique (gouvernement, circonscription, organisme public) domiciliée sur le territoire des Amériques s'acquitte d'une contribution financière spéciale proportionnelle au volume de déchets produits annuellement.
7. Toute augmentation du volume de déchets, calculée à l'année, entraîne une hausse de cette contribution financière spéciale.
8. Toutes les activités économiques sont concernées par les articles six et sept.
9. Le président du Parlement francophone des jeunes des Amériques peut librement décider, seul, du lieu de stockage de l'ensemble des déchets issus de la production des centrales nucléaires des pays des Amériques.

## CHAPITRE II : LA GESTION DES RESSOURCES ET LES RISQUES NATURELS

### La gestion des ressources naturelles

10. Afin d'économiser les ressources naturelles et les stocks bruts, les distributions d'eau potable sont limitées en temps et en quantité. L'arrêt de la distribution de l'eau potable peut librement être décidé par le gouvernement de circonscription après 18 h (6 h du soir).

### De la réponse aux risques naturels

11. Les circonscriptions du Parlement francophone des jeunes des Amériques les moins touchées par les catastrophes naturelles sont tenues de verser une contribution financière obligatoire au profit des circonscriptions les plus touchées et proportionnelle à leur population. Le montant de cette contribution financière est librement décidé par les représentants des circonscriptions les plus touchées. Ces contributions sont centralisées par le Parlement francophone des jeunes des Amériques.
12. En cas de récurrence importante d'une catastrophe naturelle sur le territoire d'une circonscription (immersion par les eaux, tornades, cyclones, tempêtes tropicales, activités volcaniques), le Parlement francophone des jeunes des Amériques est autorisé à exproprier les propriétaires privés de leurs propriétés situées sur les lieux de passage ou de déclaration des dites catastrophes naturelles.
13. La circonscription concernée doit organiser le déplacement des populations expropriées concernées.
14. Ces zones sont considérées comme interdites à toute activité civile, à l'exception des activités militaires. Toute nouvelle construction ou activité dans ces zones évacuées est interdite, jusqu'à nouvel ordre ou nouvelle classification par les autorités compétentes du Parlement francophone des jeunes des Amériques.

## CHAPITRE III : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET MISE EN ŒUVRE DE NORMES ENVIRONNEMENTALES ET DE PRATIQUES DURABLES

### Les entreprises privées et autres groupements

15. Toute société ayant son siège ou ses activités sur le territoire des Amériques affectera 40 % de ses bénéfices à des mesures visant la mise en place ou l'amélioration de procédés de gestion économes en énergie ou au développement de nouvelles sources d'énergie.
16. Toutes les mesures entreprises, ainsi que les améliorations ou les résultats obtenus, au moyen de ces 40 % de bénéfices affectés, seront justifiées chaque année dans un rapport présenté au Parlement francophone des jeunes des Amériques.

17. Toute société ayant son siège ou ses activités sur le territoire des Amériques affectera 10 % de ses bénéfices à la recherche et au développement de nouveaux procédés de gestion des déchets ayant pour effet de réduire la production de produits polluants et de déchets en général, ou améliorant la réutilisation de ces déchets dans l'activité interne de l'entreprise ou hors de l'entreprise. Cette contribution est versée au Parlement francophone des jeunes des Amériques.
18. Tout défaut des entreprises à cette contribution entraînera des sanctions financières et fiscales. En cas de récidive, les propriétés de l'entreprise pourront être saisies.

## Application des normes environnementales

19. Tous les citoyens, les institutions, les entreprises privées et les gouvernements sont soumis aux règlements qui seront établis par le Parlement francophone des jeunes des Amériques qui concernent l'environnement ;
  - i) les citoyens, les institutions, les entreprises privées et les gouvernements doivent, en tout temps, respecter les règlements législatifs en ce qui concerne l'environnement ;
  - ii) toute violation, ou tout contournement par les personnes énumérées au paragraphe a) du présent article, de tout règlement ou règle législative à valeur équivalente qui concerne l'environnement entraîne une sanction fiscale, financière ou tout autre contrainte, sans préjudice des sanctions prévues par la présente loi;
  - iii) en cas de publication d'un règlement plus sévère que les dispositions de cette présente loi, les citoyens, les institutions, les entreprises privées et les gouvernements doivent adhérer à ce nouveau règlement.
20. Les citoyens, les institutions, les entreprises privées et les gouvernements ne doivent pas se livrer à des pratiques qui augmenteraient leur empreinte environnementale et leur production de dioxyde de carbone et qui aggraveraient en conséquence les effets du changement climatique.
21. Tout citoyen peut faire une dénonciation de faits qui iraient contre la présente loi. Cette dénonciation est faite auprès du président du Parlement francophone des jeunes des Amériques chargé de l'application de cette loi.

## CHAPITRE IV : DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

22. Le président du Parlement francophone des jeunes des Amériques est responsable de l'application de la présente loi.
23. Cette loi s'applique à l'ensemble des pays des Amériques et des Caraïbes.
24. La présente loi entre en vigueur à la date fixée par décret du président.

# COMMENT RÉDIGER UN BON DISCOURS ?

Source : *Guide pédagogique du Forum étudiant 2018*, section VII, Assemblée nationale du Québec

Un bon texte comporte généralement trois éléments : une introduction, un développement et une conclusion. Cela vaut tout autant pour vos discours.

## Introduction

Pour être efficace, votre introduction doit, d'une façon concise, accomplir ce qui suit :

- Sujet amené : faire connaître le thème de votre intervention;
- Sujet posé : annoncer vos couleurs : par exemple, êtes-vous pour le projet de loi, pour le projet de loi avec certaines réserves, ou contre le projet de loi?;
- Sujet divisé : indiquer sous quel angle vous allez aborder le thème. En signalant tout de suite ce qui démarque votre approche de celle des autres intervenants, vous incitez déjà vos collègues à y prêter une attention particulière.

Dans un discours de deux minutes, l'introduction ne devrait pas durer plus de 10 à 15 secondes.

## Développement

L'introduction terminée, vous entrez dans le vif du sujet, en développant l'approche ou le point de vue annoncé dans l'introduction. Dans cette partie de votre discours, vous :

- approfondissez davantage votre point de vue;
- expliquez ce qui vous a amené à penser ainsi;
- citez, à l'appui de votre point de vue, des cas vécus, des statistiques, des experts reconnus dans le domaine, des exemples d'autres pays, des articles de journaux spécialisés, etc.

Dans un discours de deux minutes, cette partie devrait durer environ une minute 30 secondes.

## Conclusion

La conclusion est la partie la plus importante de votre discours. Étant donné que c'est la dernière chose que vos collègues entendront de votre bouche, elle est plus susceptible que n'importe quelle autre partie de votre discours de s'empreindre durablement dans leur mémoire. Il importe d'y prêter un soin particulier.

Vos auditeurs auront besoin d'un dernier rappel, plus concis celui-là, du nœud de vos arguments pour s'assurer d'avoir bien saisi vos propos. En reprenant en quelques phrases bien senties l'essentiel de votre argument ou de l'approche que vous préconisez, vous les aiderez à les fixer dans leur mémoire.

Mais c'est à votre dernière phrase (ou aux deux dernières) que vous devez accorder le plus d'attention. Posez-vous la question suivante : Si vos auditeurs devaient ne retenir qu'une seule idée de tout votre discours, quelle idée voudriez-vous que ce soit ? C'est justement sur ce point que vous insisterez le plus dans votre conclusion et, si possible, dans vos derniers mots.

Ainsi, la conclusion vous offre l'occasion d'« enfoncer le clou ». Trouver une tournure originale, frappante, imagée pour conclure vos remarques peut faire la différence entre une intervention quelconque vite oubliée et une intervention remarquable qui en impose fortement à l'ensemble de vos collègues.

Dans un discours de deux minutes, une bonne conclusion devrait durer au plus 15 à 20 secondes.

## La longueur des phrases

Employez le plus possible des phrases relativement courtes, car l'oreille s'y retrouvera bien plus facilement que dans des phrases longues et complexes.

PARTIE DU DISCOURS	CONTENU D'ORDRE GÉNÉRAL	BUTS D'ORDRE GÉNÉRAL	TECHNIQUES UTILES
<b>INTRODUCTION</b>	<p>Sujet amené : définir votre thème.</p> <p>Sujet posé : « annoncer vos couleurs » (pour, pour avec réserves, contre).</p> <p>Sujet divisé : préciser le ou les aspects particuliers du thème que vous allez approfondir.</p>	<p>Créer une première impression favorable.</p> <p>Accaparer l'intérêt et la sympathie de vos collègues.</p> <p>Vous distinguer des autres intervenants.</p>	<p>Trouver une tournure mémorable pour camper votre position en peu de mots.</p>
<b>DÉVELOPPEMENT</b>	<p>Approfondir votre point de vue.</p> <p>Expliquer ce qui vous a amené à adopter ce point de vue.</p> <p>Avancer des preuves pour soutenir votre point de vue.</p>	<p>Développer le ou les aspects du thème annoncés dans l'introduction.</p> <p>Amener vos collègues à adhérer à votre point de vue par des arguments bien organisés.</p> <p>Fournir des preuves pour démontrer la solidité de vos arguments.</p> <p>Réfuter ou neutraliser les critiques possibles de votre point de vue.</p>	<p>Raconter une expérience vécue ou observée.</p> <p>Citer des statistiques.</p> <p>Citer des experts.</p> <p>Résumer l'expérience d'autres juridictions.</p> <p>Raisonner par analogie.</p> <p>Trouver des images saisissantes.</p> <p>Organiser vos arguments de manière à bien les mettre en valeur (du plus faible au plus fort, ou l'inverse).</p>
<b>CONCLUSION</b>	<p>Reprendre, en peu de mots, l'essentiel de vos arguments.</p> <p>Terminer par votre argument le plus convaincant.</p>	<p>Laisser une impression indélébile sur vos collègues.</p> <p>Vous distinguer des autres intervenants.</p> <p>« Enfoncer le clou » pour empreindre votre idée maîtresse dans l'esprit de vos collègues.</p>	<p>Terminer par un énoncé concis et frappant de votre idée maîtresse.</p> <p>Lancer un défi à vos collègues.</p>

# COMMENT PRONONCER UN BON DISCOURS ?

Source : *Guide pédagogique du Forum étudiant 2018, section VIII, Assemblée nationale du Québec*

## Gardez la tête haute

Pour prendre la parole à la salle de l'Assemblée nationale, vous devrez vous lever. Par conséquent, vos collègues ne vont pas seulement vous écouter, ils vont aussi vous regarder, et l'impression visuelle que vous ferez sur eux y sera pour beaucoup dans le message que vous leur communiquerez.

Afin de présenter une image qui respire la confiance et le professionnalisme, plantez solidement vos pieds, tenez-vous droit et gardez la tête haute. Évitez à tout prix de :

- plonger les mains dans vos poches;
- vous appuyer sur votre pupitre;
- vous balancer d'un pied à l'autre.

## Regardez vos collègues

La meilleure façon d'établir un rapport direct avec la ou les personnes à qui vous parlez est de les regarder droit dans les yeux. Vous accaparez ainsi leur attention, en leur faisant sentir que vous leur parlez personnellement. De plus, cela souligne l'impression de confiance que vous voulez dégager et vous rend plus convaincant.

Si vous vous préparez suffisamment bien pour être capable, pendant votre discours, de lever les yeux et de vous retourner un peu pour regarder vos collègues qui sont à gauche et à droite aussi bien que ceux qui sont devant vous, sans vous coller le nez constamment à vos papiers, vous établirez un meilleur rapport avec eux et vous gagnerez beaucoup en crédibilité.

## Respirez

Durant les minutes qui précèdent le moment où vous prendrez la parole, portez une attention particulière à votre respiration. Respirez régulièrement et profondément. Une fois votre discours commencé, prenez le temps de respirer à la fin de chaque phrase, et même, au besoin, à l'intérieur d'une phrase, à un endroit où le sens se prête à ce genre de pause.

Respirer ainsi produira un effet doublement positif : d'abord, vous aurez assez de souffle pour que votre voix puisse porter convenablement; ensuite, les brefs temps d'arrêt que vous prendrez pour respirer seront autant de jalons permettant à vos auditeurs de bien marquer et d'assimiler la suite de vos idées.

## Parlez plus fort

Malgré l'emploi d'un système d'amplification du son, l'acoustique de la salle de l'Assemblée nationale et des salles de commissions parlementaires n'est pas des plus favorables. Si vous prononcez votre discours sur le même ton que celui que vous utilisez pour discuter avec un ami, près des trois quarts de vos collègues n'entendront pas un mot de ce que vous dites.

Parlez d'une voix haute et intelligible, et tout le monde non seulement vous entendra facilement, mais aura aussi tendance à estimer, d'après la confiance que vous affichez en vous-même, que vos propos sont dignes de foi.

## Parlez plus lentement

Avant même d'ouvrir la bouche, il est presque assuré que vous allez parler trop vite. C'est un effet tout à fait naturel de la nervosité. Il faut donc porter une attention particulière afin d'adopter un débit lent et une prononciation claire.

## Répétez votre discours à l'avance

Il ne faut pas sous-estimer les bienfaits que vous pouvez tirer du fait de répéter votre discours à l'avance, toujours à voix haute. Profitez de l'occasion pour minuter votre discours afin de vous assurer qu'il ne dépasse pas le temps de parole qui vous est imparti. Cela vous permettra de déceler et de remplacer tout mot ou toute combinaison de mots difficile à prononcer qui vous fait trébucher. De plus, vos collègues pourront vous faire des suggestions pour parfaire votre discours avant de le prononcer à l'hôtel du Parlement.



# 4 RÉFÉRENCES

## CARTE DES CIRCONSCRIPTIONS



# LISTE DES PARTICIPANTS

VOLET PARLEMENTAIRE				
PRÉNOM	NOM	ÉTAT/PROVINCE/ PAYS	COMMISSION PARLEMENTAIRE	CIRCONSCRIPTION
<b>CANADA</b>				
<b>Julia</b>	<b>Ballerio-Dupé</b>	Ontario	A4 - Sécurité	Venezuela
<b>Mathieu</b>	<b>Bélanger</b>	Québec	A4 - Sécurité	États-Unis Sud-Est
<b>François</b>	<b>Bernard Taylor</b>	Québec	A6 - Changements climatiques	Iles Caïmans
<b>Judith</b>	<b>Bourque</b>	Nouveau-Brunswick	A5 - Égalité des chances	Cuba
<b>Benjamin</b>	<b>Boutin</b>	Québec	A4 - Sécurité	Pérou
<b>Reanne</b>	<b>Cooper</b>	Nouvelle-Écosse	A4 - Sécurité	Belize
<b>Marie</b>	<b>Dion-Cliche</b>	Québec	A5 - Égalité des chances	Martinique
<b>Benjamin</b>	<b>Doudard</b>	Ontario	A4 - Sécurité	Trinité-et-Tobago
<b>Zack</b>	<b>Goobie</b>	Nouveau-Brunswick	A6 - Changements climatiques	Sainte-Lucie
<b>Constance</b>	<b>Jacquemot</b>	Nouveau-Brunswick	A4 - Sécurité	Brésil littoral
<b>Arzouma</b>	<b>Kalsongui</b>	Alberta	A5 - Égalité des chances	Salvador
<b>Gabriel</b>	<b>Kourilsky</b>	Nouveau-Brunswick	A6 - Changements climatiques	Suriname
<b>Vincent</b>	<b>Lagacé</b>	Québec	A6 - Changements climatiques	Saint-Vincent-et-les- Grenadines
<b>Chúk</b>	<b>Odenigbo</b>	Québec	A6 - Changements climatiques	Uruguay
<b>Julie</b>	<b>Payet</b>	Nouveau-Brunswick	A6 - Changements climatiques	Colombie
<b>Emma</b>	<b>Poirier</b>	Saint-Pierre-et- Miquelon	A6 - Changements climatiques	Guadeloupe
<b>Liam</b>	<b>Roche</b>	Ontario	A6 - Changements climatiques	Haïti
<b>Kharoll-Ann</b>	<b>Souffrant</b>	Québec	A5 - Égalité des chances	Chili
<b>Quentin</b>	<b>Toffano-Floury</b>	Québec	A4 - Sécurité	États-Unis Rocheuses
<b>Gabriel</b>	<b>Tougas</b>	Manitoba	A6 - Changements climatiques	États-Unis Centre
<b>Brian</b>	<b>Tuesta Carrasco</b>	Québec	A5 - Égalité des chances	Bolivie
<b>Nathalie Eleonor</b>	<b>Vilgrain</b>	Ontario	A4 - Sécurité	Bermudes

## VOLET PARLEMENTAIRE

PRÉNOM	NOM	ÉTAT/PROVINCE/ PAYS	COMMISSION PARLEMENTAIRE	CIRCONSCRIPTION
<b>ÉTATS-UNIS</b>				
<b>Vincent</b>	<b>Cheramie</b>	Louisiane	A6 - Changements climatiques	Paraguay
<b>Daniel Ange</b>	<b>Houegban</b>	Illinois	A5 - Égalité des chances	Barbade
<b>Carter</b>	<b>Morfitt</b>	Washington	A6 - Changements climatiques	Costa Rica
<b>Gordon</b>	<b>Walker</b>	Louisiane	A6 - Changements climatiques	Grenade
<b>Rebecca</b>	<b>Zama</b>	Massachusetts	A4 - Sécurité	Mexique Sud
<b>CARAÏBES</b>				
<b>Michèle</b>	<b>Accipe</b>	Guadeloupe	A4 - Sécurité	Équateur
<b>Sandy</b>	<b>Antoine</b>	Haïti	A4 - Sécurité	Brésil Nord
<b>Lisa</b>	<b>Barbin</b>	Guadeloupe	A6 - Changements climatiques	Saint-Barthélemy
<b>Réginald</b>	<b>Calixte</b>	Haïti	A5 - Égalité des chances	Argentine Nord
<b>Fabienne</b>	<b>Dolice</b>	Haïti	A5 - Égalité des chances	Brésil Sud
<b>Pierre Negaud</b>	<b>Dupenor</b>	Haïti	A5 - Égalité des chances	Antigua et Barbuda
<b>Samy</b>	<b>Gerard</b>	Guadeloupe	A6 - Changements climatiques	Canada Ontario
<b>Cassandra</b>	<b>Jean François</b>	Haïti	A6 - Changements climatiques	États-Unis Atlantique
<b>Jessye</b>	<b>Julan</b>	Guadeloupe	A4 - Sécurité	Nicaragua
<b>Darrie</b>	<b>Larose</b>	Haïti	A6 - Changements climatiques	Argentine Sud
<b>Daniella</b>	<b>Letal</b>	Martinique	A5 - Égalité des chances	Honduras
<b>James</b>	<b>Osne</b>	Haïti	A4 - Sécurité	Mexique Nord
<b>Ernesto</b>	<b>Padro Lopez</b>	Cuba	A5-Égalité des chances	États-Unis Pacifique
<b>Luis Manuel</b>	<b>Reyes</b>	Porto Rico	A4 - Sécurité	Guyane Française
<b>Pascale</b>	<b>Solages</b>	Haïti	A6 - Changements climatiques	Dominique
<b>Fredelyne</b>	<b>Tilus</b>	Haïti	A6 - Changements climatiques	États-Unis Grands Lacs

## VOLET PARLEMENTAIRE

PRÉNOM	NOM	ÉTAT/PROVINCE/ PAYS	COMMISSION PARLEMENTAIRE	CIRCONSCRIPTION
<b>AMÉRIQUE LATINE</b>				
<b>Imanol</b>	<b>Barrangú</b>	Argentine	A4 - Sécurité	Porto Rico
<b>Oscar Augusto</b>	<b>Berg</b>	Brésil	A4 - Sécurité	Jamaïque
<b>Martin</b>	<b>Biurrun</b>	Uruguay	A5 - Égalité des chances	Saint-Martin
<b>Cinthya Mabeisy</b>	<b>Bonilla Hernández</b>	Honduras	A5 - Égalité des chances	Mexique Centre
<b>Rafael</b>	<b>Camacho</b>	Costa Rica	A6 - Changements climatiques	Saint-Pierre-et-Miquelon
<b>Bastián Andrés</b>	<b>Cuevas Gonzalez</b>	Chili	A4 - Sécurité	Bahamas
<b>Carmen Cristina</b>	<b>Goytia Salazar</b>	Bolivie	A6 - Changements climatiques	République Dominicaine
<b>Aisha</b>	<b>Jalil</b>	Argentine	A5 - Égalité des chances	Canada Colombie-Britannique
<b>Cesar Alejandro</b>	<b>Lerma Cervantes</b>	Mexique	A5 - Égalité des chances	Montserrat
<b>Ismael Antonio</b>	<b>Molina Villarino</b>	Porto Rico	A5 - Égalité des chances	Panama
<b>David</b>	<b>Monterrey Chacon</b>	Costa Rica	A5 - Égalité des chances	Guyana
<b>Milena Ité</b>	<b>Morales López</b>	Guatemala	A4 - Sécurité	Canada Nunavut
<b>Ana Victoria</b>	<b>Nunes Campigotto</b>	Brésil	A5 - Égalité des chances	États-Unis Midwest
<b>Janeth</b>	<b>Oliveros Ramirez</b>	Colombie	A6 - Changements climatiques	Canada Prairies
<b>Paola</b>	<b>Pérez</b>	Colombie	A4 - Sécurité	Guatemala
<b>Mariana Daniela</b>	<b>Pérez Santoyo</b>	Mexique	A5 - Égalité des chances	St-Christophe-et-Niévès
<b>Andrik</b>	<b>Risso</b>	Brésil	A5 - Égalité des chances	Canada Nord-Ouest
<b>Yamil</b>	<b>Ruiz</b>	Mexique	A5 - Égalité des chances	Canada Québec
<b>Oscar Danilo</b>	<b>Smith Martinez</b>	Nicaragua	A4 - Sécurité	Iles Turques et Caïques
<b>Andrea</b>	<b>Soto</b>	Honduras	A6 - Changements climatiques	États-Unis Alaska
<b>Guillermo Antonio</b>	<b>Vidarte</b>	Argentine	A4 - Sécurité	Canada Maritimes

## VOLET ACTION CITOYENNE

PRÉNOM	NOM	ÉTAT/PROVINCE/ PAYS
<b>CANADA</b>		
Daniel	Boucher	Manitoba
Alain	Dupuis	Ontario
Catherine	Duranleau	Québec
Françoise	Enguehard	Terre-Neuve-et-Labrador
Anne-Sophie	Farion	Nouveau-Brunswick
Lounès	Félicin	Québec
Euzen	Florian	Nouveau-Brunswick
Isabelle	Laurin	Alberta
Jaylynn	Shields	Île-du-Prince-Édouard
<b>ÉTATS-UNIS</b>		
Jamila	Dugas	Louisiane
Lindsay	Smythe	Louisiane
<b>CARAÏBES</b>		
Rode-Sindia	Dieujuste	Haïti
Reynald	Janvier	République Dominicaine
Jenna	Mainge	Martinique
<b>AMÉRIQUE LATINE</b>		
Cecilia	Becerra	Bolivie
Matheus	Dorneles	Brésil
Lucia	Gonzalez	Uruguay

## VOLET MÉDIA

PRÉNOM	NOM	ÉTAT/PROVINCE/ PAYS
<b>CANADA</b>		
<b>Adrien</b>	<b>Blanc</b>	Colombie-Britannique
<b>Patricia</b>	<b>Detcheverry</b>	Saint-Pierre-et-Miquelon
<b>Aimée</b>	<b>Lemieux</b>	Québec
<b>Vanessa</b>	<b>Lisabelle</b>	Québec
<b>ÉTATS-UNIS</b>		
<b>Matt</b>	<b>Mick</b>	Louisiane
<b>CARAÏBES</b>		
<b>Joël</b>	<b>Fanfan</b>	Haïti
<b>Laura</b>	<b>Latchan</b>	Guadeloupe
<b>Cawn Mala</b>	<b>Osne</b>	Haïti
<b>AMÉRIQUE LATINE</b>		
<b>Juan Carlos</b>	<b>Garbanzo Fallas</b>	Costa Rica
<b>Aldo</b>	<b>Gullock-Guillen</b>	Costa Rica
<b>Juan Ignacio</b>	<b>Mazzoni</b>	Uruguay
<b>Mélina</b>	<b>Nuñez</b>	Uruguay

HEURE	LUNDI 9/07/2018	MARDI 10/07/2018				
7 h 30-8 h 15	REPAS - Pavillon La Laurentienne					
8 h 30-10 h	<b>8 h 30-9 h 20</b> Séance d'orientation et mots de bienvenue <b>9 h 20-10 h 15</b> Présentation de grands témoins Communication sur l'éthique - René Villemure Communication sur la parité - Nelly Dennene Auditorium Jean-Paul-Tardif	<i>Liberté d'expression et liberté de presse dans les Amériques</i> Entrevue avec <b>Jean-Michel Leprince</b> (Québec), journaliste Animée par Diane Martin Auditorium Jean-Paul-Tardif				
10 h-10 h 30	Pause-café					
10 h 30-11 h 45	Café-citoyen <i>Construire la francophonie des Amériques</i> Animé par Sonia Racine, Communagir Auditorium Jean-Paul-Tardif	<b>VOLET ACTION CITOYENNE</b> (1416) Développement des positions	<b>VOLET MÉDIA</b> (1442) Entretien avec Jean-Michel Leprince	<b>VOLET PARLEMENTAIRE</b> Auditorium Entretien avec René Villemure		
12 h-13 h	REPAS - Pavillon La Laurentienne					
13 h-13 h 45	Déplacement vers l'Assemblée nationale et passage à la sécurité					
14 h-15 h 45	<b>14 h à 17 h</b> <b>VOLET ACTION CITOYENNE</b> (1416) Formation du volet action citoyenne Définition du message et développement de l'argumentaire	<b>14 h à 17 h</b> <b>VOLET MÉDIA</b> (1442) Formation du volet média	<b>14 h à 17 h</b> <b>VOLET PARLEMENTAIRE</b> Auditorium Formation du volet parlementaire Déroulement et procédure	<b>VOLET ACTION CITOYENNE</b> (RC 1.61) Entretien avec Mélissa Mollen Dupuis et Claudette Thériault	<b>VOLET MÉDIA</b> Visite guidée de l'Assemblée nationale	<b>VOLET PARLEMENTAIRE</b> Visite guidée de l'Assemblée nationale
15 h 45-16 h	Déplacement vers la salle de l'Assemblée nationale					
16 h-18 h	<b>16 h - Ouverture officielle</b> Allocutions des invités et de la présidente d'honneur <b>Michaëlle Jean</b> , Secrétaire générale de la Francophonie <b>MC Diane Martin</b> Salle de l'Assemblée nationale Déplacement à pied vers la chapelle - 45 minutes					
18 h-18 h 30	<b>18 h 15 - Réception d'accueil conjointe ARAM-PFJA</b> Chapelle du Musée de l'Amérique francophone					
18 h 30-19 h 30	REPAS - Pavillon La Laurentienne					
19 h 30-21 h	<b>19 h 30</b> Départ vers le Vieux-Québec <b>20 h 30</b> Spectacle - <i>Belle et Bum célèbre l'Acadie et le Québec</i> Parc de la Francophonie	<b>VOLET ACTION CITOYENNE</b> (1416)	<b>VOLET MÉDIA</b> (1442)	<b>VOLET PARLEMENTAIRE</b> (1415) Préparation des discours		

MERCREDI 11/07/2018			JEUDI 12/07/2018		
<b>REPAS - Pavillon La Laurentienne</b>					
<p><b>Conférence</b> <i>Les jeunes et la démocratie : un incontournable</i> <b>Pierre Reid</b>, Directeur général des Élections du Québec (Québec) <i>Auditorium Jean-Paul-Tardif</i></p>			<p><b>8 h 30</b> <i>Déplacement vers l'Hôtel Le Concorde (Vieux-Québec)</i></p> <p><b>Activités conjointes avec l'ARAM</b> <b>9 h 30 à 10 h 30</b> <i>Panel - Valoriser l'action politique</i> <b>Line Beauchamp</b>, DGQ à Paris et ancienne ministre (Québec) <b>France Gélinas</b>, députée (Ontario) <b>Greg Selinger</b>, ancien premier ministre du Manitoba animé par Diane Martin</p>		
<b>Pause-café</b>					
<p><b>VOLET ACTION CITOYENNE</b> (1416) Préparation des interventions</p>	<p><b>VOLET MÉDIA</b> (1442)</p>	<p><b>VOLET PARLEMENTAIRE</b> Auditorium Atelier pratique : Comment faire un discours</p>	<p><b>10 h 45-11 h 45</b> <i>Discussion en sous-groupes</i> <i>Le numérique en contexte politique</i> animé par Philippe Dubois <i>Salle de bal, Hôtel Le Concorde</i></p>		
<b>REPAS - Pavillon La Laurentienne</b>					
<p><i>Déplacement vers l'Assemblée nationale et passage à la sécurité</i></p>			<p><b>11 h 45</b> <i>Déplacement vers l'Assemblée nationale du Québec</i></p> <p><b>12 h 30-13 h 45</b> <i>Dîner conférence</i> <i>Portrait de la francophonie des Amériques</i> <b>Denis Desgagné</b> <i>Restaurant Le Parlementaire</i></p>		
<p><b>VOLET ACTION CITOYENNE</b> (RC 1.61) Assister à la séance</p>	<p><b>VOLET MÉDIA</b> (RC 1.71) Couvrir les débats</p>	<p><b>VOLET PARLEMENTAIRE</b> (SAN) Séance 1 Débats sur les principes</p>	<p><b>VOLET ACTION CITOYENNE</b> (RC 1.61) Interventions en commissions et discussion avec les élus</p>	<p><b>VOLET MÉDIA</b> (RC 1.71) Couvrir les consultations citoyennes</p>	<p><b>VOLET PARLEMENTAIRE</b> Commissions (3) Consultations citoyennes (suite) Salles de commissions*</p>
<b>Pause-café</b>					
<p><b>VOLET ACTION CITOYENNE</b> Interventions en commissions et discussion avec les élus</p>	<p><b>VOLET MÉDIA</b> Couvrir les consultations citoyennes</p>	<p><b>VOLET PARLEMENTAIRE</b> Commissions (3)* Consultations citoyennes Salles de commissions* L.-H.-La Fontaine, L.-J.-Papineau et salle des P.-Ministres (1.38)</p>	<p><b>VOLET ACTION CITOYENNE</b> (RC 1.61) Entrevues Réactions aux amendements proposés par les députés</p>	<p><b>VOLET MÉDIA</b> (RC 1.71) Entrevues Couvrir l'étude détaillée des projets de loi</p>	<p><b>VOLET PARLEMENTAIRE</b> Commissions (3) Étude détaillée des projets de loi Salles de commissions*</p>
<i>Déplacement vers l'Université Laval</i>					
<b>REPAS - Pavillon La Laurentienne</b> <b>19 h Interventions des grands témoins</b>			<b>REPAS - Pavillon La Laurentienne</b> <b>19 h Interventions des grands témoins</b>		
<p><b>VOLET ACTION CITOYENNE</b> (1416) Partage des bonnes pratiques</p>	<p><b>VOLET MÉDIA</b> (1442) En soirée, préparation du téléjournal, volet média</p>	<p><b>VOLET PARLEMENTAIRE</b> (1415) Préparation pour les commissions parlementaires</p>	<p><b>Atelier sur les rapports de pouvoir</b> <b>Sonia Racine</b>, Communagir <i>Auditorium Jean-Paul-Tardif</i></p>		

En soirée, préparation du téléjournal par l'équipe du volet média

**VENDREDI**  
**13/07/2018**

**SAMEDI**  
**14/07/2018**

**REPAS - Pavillon La Laurentienne**

**Panel - S'engager pour une société plus juste ?**

**Claudine Blais**, rédactrice en chef, réalisatrice-coordonnatrice  
Émission Enquête (Québec)  
**Rodrigo Campos**, président, Parti travailliste Porto Alegre (Brésil)  
**Françoise David**, militante, féministe et ancienne députée de  
Québec solidaire (Québec)  
*Auditorium Jean-Paul-Tardif*

**Panel - Qui détient le pouvoir ?**

**Florian Sauvageau**, professeur émérite associé,  
Université Laval  
**Marie Gégore**, communicatrice  
**Clément Duhaime**, diplomate et ancien administrateur de  
l'OIF

Animation Diane Martin  
*Auditorium Jean-Paul-Tardif*

**Pause-café**

**VOLET ACTION  
CITOYENNE**  
(1416)

Entretien avec  
Françoise David

**VOLET MÉDIA**  
(1442)

Entretien avec  
Claudine Blais

**VOLET PARLEMENTAIRE**  
Auditorium

Entretien avec  
Rodrigo Campos

**Retour sur la semaine**  
**Participation à la démocratie et participation citoyenne**

Animation Diane Martin  
*Atrium*

**REPAS - Pavillon La Laurentienne**

*Déplacement vers l'Assemblée nationale et passage à la sécurité*

**VOLET ACTION  
CITOYENNE**  
(RC 1.61)

Assister à la séance

**VOLET MÉDIA**  
(RC 1.71)

Couvrir les débats

**VOLET PARLEMENTAIRE**  
(SAN)

Séance 2  
Débats et votes

**Conférence de clôture**

**Christiane Taubira**, ancienne garde des Sceaux,  
ministre de la justice de France (Guyane)

**Cérémonie de clôture**

**Déclaration sur l'engagement déposée à l'Assemblée  
des parlementaires de la Francophonie**

**Remise des attestations**

*Auditorium Jean-Paul-Tardif*

**Pause-café**

**VOLET ACTION  
CITOYENNE**  
(RC 1.61)

Assister à la séance

**VOLET MÉDIA**  
(RC 1.71)

Couvrir les débats

**VOLET PARLEMENTAIRE**  
(SAN)

Séance 2 (suite)  
Débats et vote, sanction  
et clôture  
Photo de groupe

*Déplacement vers l'Université Laval*

**REPAS - Pavillon La Laurentienne**  
**19 h Interventions des grands témoins**

**Projection du film *Who Care's?***  
produit par Mara Morao  
*Auditorium Jean-Paul-Tardif*

**Départ des participants**

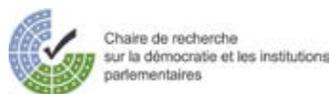
# MERCI

PARTENAIRE PRINCIPAL

**Secrétariat  
à la jeunesse**

**Québec** 

EN COLLABORATION AVEC



## POUR QUE RAYONNE LA FRANCOPHONIE !



2, côte de la Fabrique  
C.P. 110, succ. Haute-Ville  
Québec (Québec) Canada G1R 4M8

Téléphone : 418 646-3300  
Sans frais : 1 877 646-3322  
Télécopieur : 418 646-3232

info@francophoniedesameriques.com  
[www.francophoniedesameriques.com](http://www.francophoniedesameriques.com)



@CFAmériques  
#CFAmériques #PFJA

Le Centre de la francophonie des Amériques bénéficie du soutien financier du Secrétariat du Québec aux relations canadiennes.